



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit DEZA
Direction du développement et de la coopération DDC
Swiss Agency for Development and Cooperation SDC

APPEL A PROPOSITIONS DE PROJETS

Titre du Projet : « Appui au renforcement des capacités de la Commission de la CEDEAO pour la mise en œuvre du Volet régional du Programme Régional d'Investissement et de l'Élevage dans les pays Côtiers (PRIDEC) dans le cadre de l'ECOWAP 2025 »

Titre de l'appel

**INITIATIVES ET INNOVATIONS A CARACTERE REGIONAL
POUR LA FACILITATION DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
ET DU COMMERCE DU BETAIL ET DE LA VIANDE EN AFRIQUE
DE L'OUEST ET AU TCHAD**

LIGNES DIRECTRICES

No de l'appel : ARAA-PRIDEC/19/AP7

Pays couverts : Les 15 Etats membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Cap-Vert) + le Tchad

Mis en œuvre par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation de la CEDEAO –

83 rue des pâtures (Super taco) - 01 BP4817, Lomé Togo – Tel : +228 22 21 40 03,

E-mail : araa@araa.org Site web www.araa.org

Sommaire

SOMMAIRE	1
ACRONYMES	3
INFORMATIONS GENERALES	4
SECTION 1 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	7
1 CONDITIONS GENERALES	7
1.1 <i>Clauses générales</i>	7
1.2 <i>Mode opératoire</i>	7
1.3 <i>Présentation des propositions</i>	8
1.4 <i>Audit, reporting, évaluation et capitalisation</i>	8
1.5 <i>Monnaie de contrat et monnaie de paiement</i>	8
1.6 <i>Conditions de l'appel à propositions de projets</i>	8
1.7 <i>Ouverture des propositions et comité de sélection</i>	9
1.8 <i>Détermination de la conformité des propositions</i>	9
1.9 <i>Evaluation et classement des propositions</i>	9
1.10 <i>Droit reconnu à l'ARAA pour le rejet de propositions et l'annulation de l'appel à propositions de projets</i>	9
1.11 <i>Amélioration des dossiers techniques et financiers</i>	9
1.12 <i>Confidentialité du processus de sélection des projets</i>	10
1.13 <i>Information sur le processus de sélection et d'octroi</i>	10
1.14 <i>Signature du contrat de subvention</i>	10
2 CONDITIONS PARTICULIERES	11
2.1 <i>Moyens financiers disponibles</i>	11
2.2 <i>Durée des projets</i>	11
2.3 <i>Conditions géographiques et territoriales</i>	11
2.4 <i>Public cible</i>	11
2.5 <i>Actions attendues</i>	12
2.6 <i>Nature des projets</i>	12
2.7 <i>Montant de la subvention</i>	13
2.8 <i>Nature des soumissionnaires éligibles</i>	13
2.9 <i>Consortium d'acteurs éligibles</i>	13
2.10 <i>Associés et contractants</i>	14
2.11 <i>Fonctionnement des consortia d'acteurs</i>	14
2.12 <i>Mode opératoire</i>	14
2.13 <i>Sélection des projets</i>	16
2.14 <i>Modalités d'évaluation</i>	17
2.15 <i>Synthèse des clauses de non recevabilité des propositions</i>	17
2.16 <i>Audit, reporting, suivi-évaluation et capitalisation</i>	17
2.17 <i>Documentation administrative complète</i>	18
2.18 <i>Objectifs et résultats attendus</i>	18
SECTION 2 : COUVERTURE THEMATIQUE	19
1 THEMATIQUES DE L'APPEL	19
1.1 <i>Thématique 1. Intensification de la production d'animaux de boucherie de qualité</i>	19
1.2 <i>Thématique 2. Modernisation du commerce du bétail et de la viande</i>	22
1.3 <i>Thématique 3. Renforcement des liens d'affaires entre les acteurs le long de la filière</i>	25
2 QUELQUES POINTS D'ATTENTION LORS DE L'ELABORATION DES PROPOSITIONS	26
3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POLITIQUE	27
4 LES ACTIONS ELIGIBLES	27
5 LES ACTIONS NON ELIGIBLES	29
SECTION 3 : CRITERES ET GRILLES DE NOTATION DES PROPOSITIONS	30

ANNEXES.....	36
ANNEXE A. FORMULAIRE DE NOTE SUCCINCTE DE PROJET.....	37
ANNEXE B. FORMULAIRE DE PROPOSITION DETAILLEE.....	39
ANNEXE C. MODELE BUDGET.....	44
ANNEXE D. CADRE LOGIQUE DE L'ACTION	47
ANNEXE E. DONNEES CONCERNANT LE SOUMISSIONNAIRE ET LE PROJET	48
ANNEXE F. FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU SOUMISSIONNAIRE	49
ANNEXE G. FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE CHAQUE PARTENAIRE DU PROJET	50
ANNEXE H. DECLARATION DE PARTENARIAT.....	51
ANNEXE I. CHECK LIST AVANT SOUMISSION DES PROPOSITIONS.....	52
ANNEXE J. DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	53
ANNEXE K. DOSSIER ADMINISTRATIF COMPLET	56

Acronymes

ANO	Avis de non-objection
APESS	Association pour la promotion de l'élevage au sahel et en savane
ARAA	Agence Régionale pour l'agriculture et l'Alimentation
BMND	Bloc multi-nutritionnel densifié
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
COFENABVI	Confédération des fédérations nationales de la filière bétail-viande de l'Afrique de l'Ouest
COSEL	Comité de sélection
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
DAP	Dossier d'Appel à Proposition de projets
DDC	Direction du développement et de coopération - Suisse
ECOWAP	Politique agricole de la CEDEAO
NS	Note succincte
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisations Non Gouvernementale
PACBAO	Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest
PD	Proposition détaillée
PNIASA	Plans Nationaux d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PRIASA	Plan Régional d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PRIASAN	Programme régional d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PRIDEC	Programme régional d'investissement pour le développement de l'élevage dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest
PTBA	Plan de travail et budget annuel
RBM	Réseau des organisations d'éleveurs et pasteurs d'Afrique
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SPAI	Sous-produits agro-industriels
TTC	Toutes Taxes Comprises

Informations générales

La vision de l'ECOWAP retenue dans le cadre d'orientation stratégique 2025 est « Une agriculture moderne, durable, inclusive, compétitive, garante d'emplois décents, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la souveraineté alimentaire ». Pour réaliser cette vision, la CEDEAO s'est dotée d'un Plan régional d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN) 2016-2020. Dans le domaine de l'élevage, le PRIASAN est soutenu par le Plan de développement et de transformation de l'élevage, horizon 2011-2020. L'objectif sectoriel de ce Plan d'action est la transformation et valorisation économique des filières bétail, viande et lait pour satisfaire de manière durable la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et procurer des revenus décents à ces actifs, tout en préservant les ressources naturelles. Il s'agit, entre autres, de réduire la dépendance des Etats membres vis-à-vis des importations d'aliments d'origine animale en dehors de la région.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP 2025 et du PRIASAN 2016-2020, la CEDEAO a bénéficié de l'appui financier de la Coopération Suisse (DDC) à titre de contribution au Programme régional d'investissement pour le développement de l'élevage dans les pays côtiers (PRIDEC) de la CEDEAO. La contribution de la DDC, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PRIDEC/PACBAO), vise à développer des chaînes de valeur bétail-viande compétitives, régionales et inclusives, en valorisant l'élevage pastoral et agropastoral ouest-africain, insérant les éleveurs et pasteurs¹ à ces chaînes de valeur dans des conditions rémunératrices, et satisfaisant la demande de viande des ménages de la région. Un objectif connexe est de créer des emplois rémunérateurs, notamment pour les jeunes et les femmes. L'objectif spécifique du PACBAO en lien avec l'appel à proposition de projet est de stimuler des investissements innovants par des entrepreneurs ou des groupements de producteurs de la filière bétail-viande et du développement de services financiers et assurantiels qui y sont adaptés, levant des barrières à la transformation de la filière et à l'insertion des éleveurs et d'autres petits acteurs dans les circuits de commercialisation.

Une partie de la contribution de la DDC sera utilisée par la CEDEAO, à travers l'ARAA, pour le financement d'investissements innovants de la part des organisations professionnelles de la filière bétail-viande et le développement de services financiers et assurantiels adaptés. C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent appel à propositions de projets intitulé "initiatives et innovations à caractère régional pour la facilitation du développement de l'élevage et du commerce du bétail et de la viande". Le montant total des fonds alloués, les pays concernés, la période de mise en œuvre et les montants minimum et maximum des subventions octroyées par la CEDEAO dans le cadre du présent appel à propositions de projets sont précisés dans la Section « Conditions particulières ».

L'appel à proposition est lancé pour une période de sept (7) semaines.

Les soumissionnaires présenteront leurs propositions de projets en seule étape comprenant la note succincte et la proposition détaillée. Les notes succinctes seront présentées selon le formulaire en Annexe A. Les projets détaillés seront présentés en utilisant le modèle en Annexe B. Les projets seront accompagnés d'un budget détaillé (Annexe C), d'un cadre logique (Annexe D).

La sélection des propositions de projets sera effectuée par l'ARAA dans une première étape par l'évaluation des concept notes. Les soumissionnaires dont les concept notes auront été retenus pour la suite du processus seront informés par l'ARAA.

¹ Gardiens de troupeaux.

Les projets détaillés des concept notes sélectionnés seront évalués dans un second temps. Les soumissionnaires dont les propositions détaillées auront été retenues seront invités à fournir à l'ARAA les divers documents administratifs prévus (Annexes E à K. Cette transmission se fera par voie postale ou par dépôt en mains propres. Une version scannée sera communiquée par e-mail.

Ils seront également invités, le cas échéant, à finaliser, dans un délai de deux (02) semaines à compter de la date de notification des résultats de la sélection, leur document de projet revu intégrant les éventuelles recommandations suggérées par l'ARAA, avant la signature des conventions de financement.

Les conventions de subvention seront signées par la CEDEAO (ARAA) et les porteurs de projets.

Le Dossier d'Appel à Proposition de projets (DAP) sera disponible sur les sites internet suivants :

- site de l'ARAA : <http://www.araa.org/>
- site internet de la CEDEAO : www.ecowas.int
- Site internet du Hub rural : www.hubrural.org
- site internet du CILSS : www.cilss.int
- site du CSAO/OCDE: www.food-security.net
- Site de la DDC en Afrique de l'Ouest
<https://www.dfae.admin.ch/burkina-faso>
<https://www.dfae.admin.ch/benin>
<https://www.dfae.admin.ch/mali>
<https://www.dfae.admin.ch/niger>
<https://www.dfae.admin.ch/chad>
- sites des Ministères en charge de l'élevage des 15 Etats membres de la CEDEAO et du Tchad.

Les Ministères en charge de l'Elevage des 15 Etats membres de la CEDEAO et le Tchad seront invités à diffuser l'information concernant cet appel à propositions de projets.

Les principaux éléments constitutifs de l'appel à propositions de projets seront également diffusés dans au moins un journal officiel de chacun des pays ciblés.

Les lignes directrices de l'appel à proposition de projets seront également diffusées par voie électronique à divers acteurs impliqués dans les initiatives de développement des chaînes de valeur de la filière bétail-viande en Afrique de l'Ouest pré-identifiés par l'ARAA.

Les propositions de projets seront rédigées dans l'une des trois (3) langues de travail de la CEDEAO, le français, l'anglais et le portugais. La publication de l'appel à proposition de projets se fera dans ces trois (3) langues.

La note succincte et le document détaillé de projet devront être soumis en format PDF à travers une plateforme dont le lien est contenu dans le dossier d'appel à propositions (DAP) <https://mesecops.dev4u.it/callforproposal.cfm?idaap=40> et à : appels@araa.org .

La soumission en ligne (<https://mesecops.dev4u.it/callforproposal.cfm?idaap=40>) est obligatoire et pourrait être la seule à être considérée. En plus de la soumission en ligne, vous devez aussi soumettre votre dossier par courriel à l'adresse appels@araa.org .

Afin d'éviter les problèmes de connexion Internet de dernière minute, bien vouloir faire vos soumissions au moins deux (02) heures avant l'heure de clôture.

La date limite de soumission des notes succinctes et des projets détaillés est fixée au 25 Août 2019 à 23 H 59 heure de Lomé/Togo (GMT+00).

Toute soumission de projet parvenue après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus sera rejetée et ne sera donc pas évaluée.

OBJET ARAA/19/AP7– [PORTEUR DE PROJETS] - NS

Les soumissionnaires sont vivement invités à respecter la nomenclature de l'objet du message. La date limite de soumission des notes succinctes et des projets détaillés est fixée au jj/mm/2019.

Toute soumission de projet parvenue après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus sera rejetée et ne sera donc pas évaluée.

Foires aux questions : l'ARAA anime une foire aux questions destinée à tous les soumissionnaires qui sollicitent une meilleure compréhension du processus de l'appel à proposition et des lignes directrices.

Aussi, des demandes d'informations pourront être adressées, par e-mail uniquement, à l'ARAA jusqu'à **15 jours avant la date de clôture de l'appel à propositions**, à l'adresse de la foire aux questions suivante :

A faq@araa.org

OBJET N° APPEL A PROPOSITIONS - Demande d'informations

Passé ce délai, les nouvelles questions posées ne seront plus traitées.

Toutes les réponses aux questions posées par les soumissionnaires et les réponses fournies par l'ARAA seront disponibles dans un délai de **08 jours avant la date de clôture de l'appel à propositions de projets** sur le site Internet de l'ARAA : <http://araa.org/fr/call-for-proposals>

Ce site sera mis à jour régulièrement et les soumissionnaires sont encouragés à le visiter.

Section 1 : Instructions aux soumissionnaires

1 CONDITIONS GÉNÉRALES

1.1 *Clauses générales*

L'appel à propositions de projets vise à financer des projets portés par des opérateurs de la filière bétail-viande dont le statut est précisé dans la Section « Conditions particulières ».

Les soumissionnaires devront :

- démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets d'envergure ;
- disposer d'expériences dans la mise en œuvre de projets de développement de bétail et commercialisation, en partenariat et ;
- disposer d'expériences préalables parmi les diverses activités éligibles du présent appel à propositions de projets et les activités considérées dans leurs propositions.

Les types d'acteurs invités à se constituer en consortia sont précisés dans la Section « Conditions particulières ».

La cible des actions proposées est précisée dans la Section « Conditions particulières ».

1.2 *Mode opératoire*

La CEDEAO cofinance la réalisation de projets conçus et définis par des consortia d'acteurs mobilisant des fonctions et compétences complémentaires, pour une durée précisée dans la Section « Conditions particulières ».

Les organisations régionales soumettant une proposition devront travailler en partenariat avec d'autres organisations nationales ou locales, dans la perspective de répondre à l'exigence d'ancrage local des projets, et en vue de permettre le renforcement des capacités locales.

Les projets devront nécessairement être conçus, définis et mis en œuvre en accord avec les institutions publiques locales compétentes et leurs partenaires.

La part maximale de subvention par la CEDEAO du budget total des projets est précisée dans la Section « Conditions particulières » de l'appel à propositions de projets, ainsi que les documents qui doivent figurer dans le dossier administratif en garantie dudit cofinancement.

Les différentes formes de cofinancement possibles sont précisées dans la Section « Conditions particulières » de l'appel à propositions de projets.

La participation de la CEDEAO couvrira uniquement des coûts éligibles. Les coûts éligibles et non-éligibles sont décrits dans la Section « Conditions particulières » de l'appel à propositions de projets.

Le financement des opérations des projets sélectionnés s'effectuera en trois (3) tranches, dont les proportions sont précisées dans la Section « Conditions particulières ». Les soumissionnaires prendront en charge tous les frais afférents à la préparation et à la transmission de leurs offres et l'ARAA ne sera en aucun cas tenue responsable de ces coûts, ni tenue de les payer.

Les dépenses prises en charge par la CEDEAO ne seront éligibles qu'à compter de la date de signature du contrat de subvention entre la CEDEAO et le porteur du projet.

1.3 *Présentation des propositions*

Il n'y aura qu'un seul appel à propositions de projets, sauf s'il s'avère infructueux, l'objectif étant de sélectionner les meilleures propositions et de disposer du temps nécessaire pour que les opérateurs retenus puissent intervenir sur le terrain et que les actions puissent générer des effets mesurables et alimenter des exercices de capitalisation.

Le soumissionnaire est tenu de vérifier et compiler la liste de contrôle en Annexe I avant l'envoi de la documentation à l'ARAA. La liste de contrôle fait partie intégrante de la documentation à transmettre à l'ARAA. Chaque page de la proposition détaillée ainsi que la liste de contrôle correspondante doivent être paraphées.

La sélection des propositions sera effectuée par l'ARAA sur la base :

- d'une **note succincte de projet** accompagnée d'une série de documents administratifs (voir Annexe A) ; puis, pour les opérateurs dont les notes succinctes auront été sélectionnées,
- d'une **proposition détaillée** accompagnée d'une série de documents administratifs (voir Annexe B).

Le soumissionnaire sera tenu également de transmettre un dossier administratif complet avant la signature du contrat (se référer à la liste des documents administratifs en Annexe K).

Les notes de publication seront rédigées en français ou en anglais.

La soumission de la note succincte ainsi que celle de la proposition détaillée du projet se feront par voie électronique.

1.4 *Audit, reporting, évaluation et capitalisation*

L'ARAA se réserve le droit de procéder à des audits sur chaque tranche de subvention et des évaluations (ex-ante, mi-parcours, ex-post) des actions en cofinancement, sur fonds propres ou sur financements spécifiques, à compter de la signature du contrat et tout au long de la période de mise en œuvre du projet.

Des rapports techniques et financiers périodiques portant sur les activités mises en œuvre dans le cadre du Projet devront être transmis à l'ARAA pour permettre le suivi de l'exécution technique et financière, et vérification formelle avant le décaissement des tranches suivantes de subvention sur la base d'un rapport d'audit réalisé par un cabinet d'audit sélectionné par l'ARAA et dont les services seront financés par le PRIDEC/PACBAO. Les modalités de reporting sont précisées dans la Section « Conditions particulières » de l'appel à propositions de projets.

1.5 *Monnaie de contrat et monnaie de paiement*

Les soumissionnaires établiront obligatoirement leur proposition en dollars US, la monnaie du contrat de subvention. Le budget devra être établi toutes taxes comprises, ferme et non révisable, étant entendu que les taxes et droits de douanes éventuels contenus dans le budget seront alors pris en charge par le porteur de projet et/ou ses partenaires sur la part du budget correspondant à leur cofinancement.

1.6 *Conditions de l'appel à propositions de projets*

Par le fait même de déposer leurs propositions, les soumissionnaires sont réputés :

- avoir pris connaissance des conditions de l'appel à propositions de projets décrites dans les présentes et les accepter ;

- avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'envergure des actions à réaliser, des conditions locales de travail ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent et ;
- avoir pris connaissance des conditions générales et particulières (Sections II et III) de l'appel à propositions de projets.

1.7 Ouverture des propositions et comité de sélection

L'ouverture des propositions puis la sélection des propositions seront effectuées à Lomé, au siège de l'ARAA, par un Comité de sélection. L'ouverture des propositions aura lieu le jour de la date limite de l'appel à propositions de projets.

1.8 Détermination de la conformité des propositions

Les soumissionnaires dont les propositions n'auront pas été jugées conformes du point de vue administratif (au regard de la liste des documents constituant le dossier de soumission), en seront informés par l'ARAA. Le soumissionnaire sera alors prévenu et les documents manquants pourront être transmis, en version électronique, dans un délai de cinq (5) jours à partir de la date de communication de la part de l'ARAA. Pour les propositions détaillées, les soumissionnaires devront transmettre la version papier des documents manquants avant la signature du contrat de subvention.

Le Comité de sélection peut éliminer les propositions émanant de soumissionnaires ne démontrant pas dans leurs propositions, la capacité humaine et financière pour mettre en œuvre un projet dans le pays concerné.

1.9 Evaluation et classement des propositions

Le Comité de sélection des propositions effectuera l'évaluation des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues. Il comparera ensuite les notes entre les évaluateurs des mêmes propositions et procédera à un classement général des propositions. Les critères d'évaluation et les modalités de notation et de classement sont précisés dans la Section « Conditions particulières ».

Il est prévu de financer quinze (15) projets. Les projets pourront couvrir un ou plusieurs pays. Les projets couvrant un seul pays devront prouver leur lien direct avec les actions ou effets sur un des couloirs retenus.

1.10 Droit reconnu à l'ARAA pour le rejet de propositions et l'annulation de l'appel à propositions de projets

L'ARAA se réserve le droit de rejeter toute proposition, d'annuler la procédure d'appel à proposition de projets aussi longtemps que la CEDEAO n'a pas attribué les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des soumissionnaires concernés, et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l'appel à propositions de projets aura été annulé ou leurs propositions rejetées.

1.11 Amélioration des dossiers techniques et financiers

Après sélection des propositions détaillées, l'ARAA, enverra aux soumissionnaires provisoirement retenus des recommandations et suggestions pour améliorer et finaliser les contenus opérationnels de leurs dossiers. Ces améliorations ne devraient pas entraîner une augmentation du coût initialement proposé.

1.12 Confidentialité du processus de sélection des projets

Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des notations des évaluateurs des propositions de projets et aux recommandations relatives à l'attribution de la subvention ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation.

Toute tentative effectuée par une organisation pour influencer le comité au cours de la procédure d'examen, d'évaluation de sa proposition et de comparaison des notes des évaluateurs, conduira au rejet de sa proposition.

1.13 Information sur le processus de sélection et d'octroi

La liste des propositions de projets dont les notes succinctes auront obtenu la notation minimale requise et qui auront été sélectionnées après application de la clé géographique indiquée dans la section « Conditions particulières », sera publiée sur le site web de l'ARAA. Les opérateurs retenus seront également notifiés par courrier électronique individuel.

Les opérateurs dont les propositions détaillées de projets auront été retenues pour l'octroi des subventions par l'ARAA, en seront informés par courrier électronique individuel.

1.14 Signature du contrat de subvention

Après information des soumissionnaires retenus et finalisation des propositions détaillées prenant en compte les recommandations, l'ARAA enverra le projet de convention de co-financement pour accord avant signature. Les conventions de financement seront ensuite signées par le porteur de projet et par l'ARAA pour le compte de la CEDEAO.

2 CONDITIONS PARTICULIÈRES

2.1 Moyens financiers disponibles

L'appel à propositions de projets dispose d'un budget total de subvention de trois millions (3 000 000) de dollars US.

2.2 Durée des projets

Afin de garantir une durée d'exécution suffisante pour que les actions génèrent des effets significatifs mesurables et puissent alimenter des processus de capitalisation et de concertation, la durée de mise en œuvre des projets pilotes sera comprise entre 18 mois (minimum) et 24 mois (maximum).

2.3 Conditions géographiques et territoriales

Le commerce régional du bétail en Afrique de l'Ouest se fait des pays sahéliens producteurs de bétail vers les pays côtiers qui constituent les bassins de consommation de la viande sahélienne. Les activités de commercialisation du bétail se mènent le long des corridors² transnationaux en Afrique de l'Ouest et du Centre. Deux types de circuits de distribution structurent le corridor de commercialisation : (i) les circuits nationaux qui débutent depuis la ferme et le marché à bétail de collecte localisé au niveau villageois et se terminent sur des marchés frontaliers, marchés qui se situent à la frontière des pays limitrophes en vue de faciliter le commerce transfrontalier et ; (ii) les circuits de commercialisation transfrontaliers qui vont des marchés frontaliers vers les marchés terminaux généralement situés dans les grandes agglomérations des pays côtiers.

Dans le cadre du présent appel à propositions, les projets qui seront sélectionnés proviendront

- des corridors de commercialisation du bétail suivants :
 - 1) le corridor central qui va du Niger, Burkina Faso et Mali vers la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin ;
 - 2) le corridor Est qui va du Niger et du Tchad vers le Nigéria ;
- et des autres Etats membres de la CEDEAO qui ne sont dans les corridors ci-dessus listés (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Sénégal, Sierra Leone, Cap-Vert.

Ainsi, les pays éligibles dans le cadre de l'appel à propositions de projets pour y mener les actions des projets proposés sont les 15 Etats membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Cap-Vert) et le Tchad. La zone d'intervention du projet pourrait couvrir un ou plusieurs sites du corridor, couvrant un ou plusieurs pays mais également les autres pays non concernés par ces 2 corridors.

2.4 Public cible

L'appel à propositions de projets cible uniquement des acteurs et des territoires relevant des 15 Etats membres de la CEDEAO et du Tchad.

La transformation des circuits de distribution du bétail et de la viande recherchée doit être inclusive et bénéficier aux professionnels de la filière bétail-viande qui tirent des revenus des activités d'élevage (petits éleveurs, pasteurs, agropasteurs, emboucheurs), de commercialisation (commerçants, exportateurs), de transport (transporteurs), de transformation (chevillards, bouchers abattants) et de

² Le concept de « corridor de commercialisation » se rapporte à un espace sous régional marqué par la complémentarité des productions, la connexion des bassins de production et de consommation et des échanges commerciaux denses et privilégiés entre un groupe de pays sahéliens et un ensemble de pays côtiers.

distribution (bouchers-charcutiers). En outre, cette transformation devra créer de meilleurs emplois pour les jeunes et offrir des opportunités aux femmes comme aux hommes.

Sans être les cibles directes de l'appel à propositions de projets, d'autres acteurs publics ou privés (collectivités locales, prestataires de services vétérinaires, d'appui-conseil et financiers, fournisseurs d'intrants zootechniques et vétérinaires, etc.) impliqués ou supportant la filière bétail-viande pourraient être à la fois des partenaires et des bénéficiaires des projets.

2.5 *Actions attendues*

Les investissements innovants, objet du présent appel à propositions de projets, visent à apporter un soutien financier, technique et méthodologique à des organisations professionnelles de la filière bétail-viande, associées à des opérateurs de développement, qui s'engagent dans le développement de l'élevage et la facilitation du commerce du bétail et de la viande sur la base d'acquis.

Il s'agit d'accompagner le développement de chaînes de valeur inclusives dans la filière bétail-viande que les opérateurs auront décidé d'engager. Cet engagement peut être le fait de leur propre initiative, mais également d'initiatives portées par des structures d'appui-conseil et de recherche-développement. De ce fait, les démarches et les niveaux d'intervention seront complexes.

Cinq (5) principes devront sous-tendre les actions attendues, à savoir :

- i. La participation et la responsabilisation des opérateurs de la filière bétail-viande (éleveurs pastoraux et agropastoraux, emboucheurs, marchands de bétail, transporteurs, bouchers, charcutiers, etc.). Ces opérateurs sont les principales cibles du programme et constituent donc la base des interventions ;
- ii. La prise en compte de toutes les dimensions du développement durable afin que les actions du projet n'impactent pas négativement sur les besoins des générations futures ;
- iii. Les démarches d'appui aux éleveurs et aux professionnels de la filière bétail-viande devront être diversifiées et complémentaires. Au-delà des approches les plus couramment mises en œuvre (formation, démonstration, etc.), il conviendra de mobiliser des méthodes originales d'appui aux innovations techniques, commerciales et organisationnelles, et d'appui à la concertation ;
- iv. L'action collective devra non seulement poursuivre les efforts de co-conception des innovations, mais aussi aborder les dispositifs et démarches favorisant leur adoption (cadre de concertation, plateforme d'innovation multi-acteurs, alliances productives³, etc.) ; et
- v. La capitalisation des acquis obtenus ainsi que les leçons tirées des réussites et des échecs devront faire l'objet de produits divers facilitant les échanges au niveau local, national, voire régional. Cette capitalisation et ces échanges fourniront des éléments utiles aux décideurs pour faire évoluer les politiques publiques.

2.6 *Nature des projets*

L'appel à proposition vise à cofinancer des projets pilotes faisant la démonstration sur le terrain des possibilités de développer les chaînes de valeur de la filière bétail-viande inclusives, respectueuses de l'environnement et basées sur des innovations technologiques, commerciales et institutionnelles permettant d'accroître l'offre régionale de bétail et de viande de qualité et de mieux insérer les producteurs pastoraux et agropastoraux dans les circuits de commercialisation. Ils combineront

³ L'alliance productive vise l'insertion des petits producteurs dans les chaînes de valeur existantes en allant aussi directement que possible vers l'acheteur principal

différentes actions et mobiliseront des compétences diverses pour permettre d'appréhender le caractère régional du développement de l'élevage et du commerce du bétail en Afrique de l'Ouest et au Tchad, ce qui suppose des montages multi-acteurs et diverses échelles d'intervention.

2.7 Montant de la subvention

Le montant des subventions des projets pilotes est de 150 000 US\$ au minimum et de 200 000 US\$ au maximum, hors taxes et droits de douanes.

2.8 Nature des soumissionnaires éligibles

Pour être considérés éligibles, les candidats doivent être des organisations professionnelles des acteurs de la filière bétail-viande (éleveurs, commerçants de bétail, transporteurs, bouchers, charcutiers), à savoir : les groupements, les associations professionnelles, les coopératives, les groupements d'intérêt économique, les interprofessions et les fédérations nationales. Les partenariats entre ces organisations professionnelles de la filière bétail-viande sont encouragés.

Les candidats devront en outre remplir les conditions suivantes :

- i. être financièrement sain et capable de verser ses propres contributions dans le projet et d'étendre (mettre à l'échelle) le projet lorsqu'il est prouvé commercialement viable ;
- ii. disposer d'une capacité de gestion suffisante pour gérer et mettre en œuvre le projet : cela peut être évalué en fonction des capacités organisationnelles actuelles du soumissionnaire, des compétences et de l'expertise de son personnel ;
- iii. avoir un bon dossier témoignant de son sérieux et être conforme avec les règles légales et les exigences réglementaires, y compris les politiques environnementales et sociales ;
- iv. assurer que le projet correspond bien aux activités existantes et à la stratégie à long terme du candidat ; et
- v. être capable et disposé à partager les leçons apprises avec les parties prenantes pertinentes au niveau sectoriel, et à les documenter au profit du secteur.

Le soumissionnaire devra impérativement être une structure relevant du droit de l'un des Etats membres de la CEDEAO ou du Tchad.

Un soumissionnaire donné ne peut être porteur que d'une seule proposition de projets. En revanche, il peut figurer en tant que partenaire dans une autre (ou plusieurs autres) proposition(s).

2.9 Consortium d'acteurs éligibles

Les projets de terrain doivent s'appuyer sur un partenariat comprenant au moins trois catégories d'acteurs de la filière bétail-viande, reconnus par les services techniques et la réglementation en vigueur dans le pays. Ce sont :

- une organisation professionnelle (cf. 2.8) engagée dans production de bétail, le commerce du bétail, le transport des animaux, la transformation, le conditionnement et la distribution de la viande et des produits dérivés ;
- un opérateur de développement (ONG, Association, Bureau d'études, etc.) ayant une expérience reconnue dans l'accompagnement et l'appui-conseil des acteurs de la filière bétail-viande ;
- une structure de recherche-développement ou de formation nationale ou régionale ;
- une collectivité locale/territoriale ;

- une entreprise publique ou privée du secteur agroalimentaire/agroindustriel, contractualisant avec des acteurs de la filière bétail-viande, visant à transformer ou à commercialiser le bétail sur pieds, la viande et/ou les produits dérivés ; ou
- une entreprise publique ou privée engagée dans la prestation de services financiers ou assurantiels.

2.10 Associés et contractants

Ces entités ne sont ni des demandeurs ni des partenaires. Elles n'ont pas à signer la déclaration de partenariats.

2.10.1 Associés

D'autres organisations ou personnes peuvent être associées à l'action. Les associés participent effectivement à l'action, mais ne peuvent prétendre à bénéficier de la subvention, à l'exception des indemnités journalières et des frais de déplacement. Ces associés ne doivent pas répondre aux critères d'éligibilité. Les associés doivent être mentionnés dans la partie B (proposition détaillée).

2.10.2 Contractants

Les bénéficiaires et leurs entités affiliées peuvent attribuer des marchés. Les associés ou l'/les entité(s) affiliée(s) ne peuvent pas être à la fois bénéficiaires/affiliés et contractants du projet. Les contractants sont soumis aux règles de passation de marchés énoncées.

2.11 Fonctionnement des consortia d'acteurs

Chaque projet sera proposé par un consortium d'acteurs dont les activités seront sous la coordination et la responsabilité de l'opérateur de la filière bétail-viande (cf III.8) ou d'opérateur de développement (ONG, Association, etc.) vis-à-vis de la CEDEAO. Ces acteurs du consortium travailleront collectivement durant la phase de formulation pour que la proposition soit bien en phase avec les besoins et capacités de chacun dans la mise en œuvre. L'opérateur de la filière bétail-viande, soumissionnaire du projet, devra être en mesure de faire vivre le partenariat entre ces acteurs depuis la phase de conception jusqu'à la fin de la réalisation des activités du projet.

La notion de consortium de membres acteurs d'un projet impliquera l'explicitation, dans la proposition détaillée de projet, des dispositions et mécanismes visant à assurer : (i) la participation effective de chacun lors de la formulation de la proposition de projet ; (ii) une gouvernance équilibrée du projet (coordination et prise de décision) ; (iii) une répartition concertée des fonds de la subvention, et ; (iv) une propriété partagée des références et produits de capitalisation issus du projet.

2.12 Mode opératoire

La part maximale de subvention octroyée par la CEDEAO est de 90% du budget total de chaque projet financé. L'opérateur soumissionnaire et/ou ses partenaires devront apporter un cofinancement minimum de 10% du budget total des projets.

Le cofinancement exigé vise à augmenter l'impact des projets de terrain, responsabiliser les opérateurs dans la mise en œuvre des projets, et favoriser les interactions entre différents types d'acteurs pour la mobilisation des financements. Ce cofinancement de 10% peut être totalement en numéraire ou partiellement en nature et en numéraire. Dans ce dernier cas, le minimum exigé en numéraire est de 5% et celui en nature de 5%, toutes choses égales par ailleurs.

Le budget du projet présenté dans la proposition détaillée intègrera la subvention de la CEDEAO (90% hors taxes et droits de douanes) et le co-financement du consortium de 10% toutes taxes comprises (TTC).

Certaines dépenses non éligibles sur le budget de la subvention seront éligibles sur les dépenses du cofinancement supportées par le porteur de projet et ses partenaires (taxes, droits de douanes, etc.).

Suivant les rubriques et lignes budgétaires, tout montant inscrit dans la colonne subvention demandée à la CEDEAO sera « hors taxes et droits de douanes ».

Les propositions détaillées de projets devront faire apparaître des cofinancements qui peuvent prendre plusieurs formes et devront être chiffrés précisément :

- le cofinancement par d'autres partenaires financiers (bailleurs, structures publiques comme les communes ou les régions, les fonds de développement locaux, ...) permettant le financement d'activités spécifiques et d'infrastructures et/ou d'accroître la portée du projet ;
- des financements additionnels issus de projets d'appui au développement financés par la Coopération Suisse qui pourront être mobilisés dans certains pays ;
- la mise à disposition de personnels de terrain de façon permanente ou temporaire : les modalités de mise à disposition devront être présentées dans le document de projet et feront l'objet d'une convention entre le porteur de projet et la structure qui met à disposition le personnel ;
- la contribution en nature des organisations professionnelles de la filière bétail-viande (fourniture de travail et de matériaux pour des actions collectives, valorisation de conseillers ou d'agents techniques sollicités dans le cadre du projet, mise à disposition de locaux) ;
- les taxes, droits de douanes et autres coûts non éligibles à la subvention mais nécessaires et prévus sur le budget du cofinancement du porteur de projet et/ou de ses partenaires du projet.

La participation de la CEDEAO couvrira uniquement des coûts éligibles.

Les coûts éligibles sont les coûts effectivement supportés par le(s) bénéficiaire(s) et le ou les entité(s) affiliée(s). Ils peuvent prendre les formes suivantes :

- coûts unitaires : couvrent tout ou partie des catégories de coûts éligibles spécifiques qui sont clairement déterminées à l'avance par référence à un montant par unité ;
- montants forfaitaires : couvrent globalement tout ou partie des catégories spécifiques de coûts éligibles qui sont clairement déterminées à l'avance ; et
- financements à taux forfaitaire : couvrent des catégories spécifiques de coûts éligibles qui sont clairement déterminées par l'application d'un pourcentage fixé à l'avance.

Les montants ou taux doivent être estimés en utilisant des informations objectives telles que des données statistiques ou tout autre moyen objectif. Il est aussi possible de se référer aux données historiques certifiées ou vérifiables. Les méthodes utilisées pour déterminer les montants ou les taux des coûts unitaires, les montants forfaitaires ou les taux forfaitaires doivent être vérifiables. Il faut que l'estimation des coûts soit raisonnable en prenant en compte les coûts déjà encourus par le(s) bénéficiaire(s) et leurs partenaires ; qu'ils soient conformes à leurs pratiques comptables ; qu'aucun bénéfice ne soit réalisé et qu'ils ne soient pas déjà couverts par d'autres sources de financement (pas de double financement).

Sont considérés comme coûts **non éligibles** à la subvention :

- les frais afférents à la préparation et à la transmission des offres ;
- les dépenses non directement liées au projet ;
- les prestations effectuées dans le cadre d'une intervention en qualité d'opérateurs dans d'autres projets financés par l'ARAA ou la CEDEAO, en cours d'instruction ou d'exécution ;
- les dépenses pour lesquelles un financement a initialement été accordé par un autre bailleur ;
- les dettes et les charges de dettes ;
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;

- les intérêts débiteurs ;
- les pertes de change ;
- les crédits à des tiers ; et
- les taxes et les frais de douanes.

Le financement des opérations des projets sélectionnés fera l'objet de trois tranches de versement comme suit :

- 50% à la signature du contrat de subvention ;
- 40% à la remise d'un rapport d'exécution technique et financière ; d'un rapport d'audit externe sur la première tranche commandité et validé par l'ARAA, attestant notamment un taux d'exécution de la première avance à hauteur d'au moins 70% ; et ;
- 10% à la remise du rapport d'exécution technique et financière ; d'un rapport d'audit externe commandité et validé par l'ARAA, attestant un taux d'exécution de la première tranche à hauteur de 100 % et de la deuxième tranche à hauteur de 70%.

Un troisième audit final, commandité par l'ARAA, aura lieu après la date d'achèvement technique de chaque projet.

Le porteur de projet soumissionnaire s'engagera à retourner à l'ARAA les fonds non utilisés dans les 3 mois suivant la date de limite d'utilisation des fonds. Par ailleurs, l'ARAA se réserve le droit de solliciter le remboursement des ressources insuffisamment justifiées dans les mêmes délais (c'est-à-dire, dans les trois (3) mois suivant la date de limite d'utilisation des fonds) en cohérence avec les conclusions de l'audit final.

2.13 Sélection des projets

Lors de la première étape, les notes succinctes ayant obtenu un score d'évaluation d'au moins 70/100 seront présélectionnées. Une répartition géographique sera faite afin d'assurer une équité dans la répartition de la subvention de projets de terrain entre les neuf pays couverts par le PRIDEC/PACBAO. Cette répartition visera également à permettre les activités de capitalisation et de concertation autour du développement des chaînes de valeur de la filière bétail-viande. Ainsi parmi les notes succinctes retenues ayant une note d'au moins 70 points sur 100, il faudra s'assurer que les neuf (9) pays sont représentés avec au moins trois notes succinctes pour lesquelles les propositions détaillées seront évaluées.

Lors de la deuxième étape, les propositions détaillées formulées par les candidats dont les notes succinctes auront été retenues seront à leur tour évaluées. Les propositions détaillées ayant obtenu un score d'évaluation d'au moins 70/100 seront présélectionnées et classées par pays. La sélection finale se fera selon l'ordre de mérite par pays en fonction du financement disponible.

Dans le cas où deux propositions d'un même pays sont sélectionnées, celles-ci ne devraient pas traiter la même thématique. Le comité de sélection tiendra compte de la diversité des maillons de la filière dont relèvent les propositions de projets de chaque pays. Cette diversité favorisera des échanges entre les acteurs de la filière des pays concernés et des capitalisations croisées par corridor de commercialisation.

Le Comité de sélection a également le pouvoir de décision en cas d'égalité parfaite de notes d'évaluation entre deux propositions ou en cas d'absence de propositions d'un pays ou encore dans le cas où un pays n'a aucune de ses propositions de projets sélectionnées. Dans le cas de l'égalité de score entre des propositions de projets, d'un même pays, l'analyse pour le choix prendra en compte les thématiques traitées en tenant compte de la répartition des thématiques sur l'ensemble de l'espace géographique du projet afin d'accorder une attention à la thématique la moins représentée, pour permettre d'alimenter la capitalisation.

2.14 Modalités d'évaluation

La notation des notes succinctes de projet sera établie sur 100 points selon la grille de notation présentée ultérieurement dans le tableau N°3.

La notation des propositions détaillées sera établie sur 100 points selon la grille de notation présentée ultérieurement dans le tableau N°4. Les résultats d'évaluation des notes succinctes ne seront alors plus pris en compte dans le classement des propositions détaillées.

2.15 Synthèse des clauses de non recevabilité des propositions

Les éléments présentés ci-après entraîneront la non-recevabilité d'une proposition de projet :

- i. Inscription dans le budget de dépenses non éligibles :
 - les dépenses non directement liées au projet ;
 - les prestations effectuées dans le cadre d'une intervention en qualité d'opérateurs dans d'autres projets financés par l'ARAA ou la CEDEAO, en cours d'instruction ou d'exécution ;
 - des dépenses pour lesquelles un financement a initialement été accordé par un autre bailleur ;
 - les dettes et les charges de la dette ;
 - les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
 - les intérêts débiteurs ;
 - les pertes de change ; et
 - les crédits à des tiers.

- ii. Autres éléments rendant les propositions non-recevables :
 - le montant de la subvention demandé n'est pas conforme aux fourchettes minimum-maximum indiquées dans la section correspondante ;
 - la durée du projet proposée est inférieure à la durée minimum indiquée ou supérieure à la durée maximum indiquée dans la section correspondante ;
 - le projet ne s'inscrit pas dans la commercialisation du bétail et de la viande ;
 - le porteur de projet n'est pas un acteur de la filière bétail-viande tel que défini dans la section correspondante ;
 - le projet ne repose pas sur un consortium constitué d'au moins deux des types d'acteurs éligibles indiqués dans la section correspondante, dont obligatoirement une organisation professionnelle de la filière bétail-viande ;
 - le consortium d'acteurs constitué n'inclut pas une organisation professionnelle de la filière bétail-viande formellement constituée ;
 - les coûts administratifs liés à la subvention demandée dépassent 7 % du montant de ladite subvention ; et

2.16 Audit, reporting, suivi-évaluation et capitalisation

Deux cabinets d'audit sera recruté par l'ARAA pour l'audit des projets de terrain suivant les tranches de décaissement et sur bons de commande dans les 9 pays couverts par l'appel sur la période d'exécution des projets. Il s'agira de certifier les dépenses des projets de terrain in situ. Pour ce faire, les porteurs de projet devront rendre disponibles les originaux des pièces de dépenses pour les fins d'audit.

La sélection de ce cabinet sera soumise à l'avis de non objection (ANO) de la DDC.

Les rapports d'audit seront du domaine public. Les fonds nécessaires au financement des audits seront pris en charge par l'ARAA sur le budget du PRIDEC/PACBAO et ne sont pas à inclure dans le budget des projets.

Chaque projet devra disposer d'un dispositif de suivi-évaluation interne, basé sur les résultats, permettant notamment de suivre les progrès de la mise en œuvre des actions prévues, et l'évolution des indicateurs (indicateurs de résultats, indicateurs d'effets et d'impact). Des indicateurs génériques visant à alimenter la description des objectifs global et spécifique et des résultats attendus du PRIDEC/PACBAO « III.18 Objectifs et résultats attendus », seront définis au sein de chaque dispositif de projet.

Des actions de capitalisation seront à planifier par les opérateurs tout au long du projet.

2.17 Documentation administrative complète

Avant la signature du contrat de subvention, les soumissionnaires retenus seront tenus de fournir la documentation contenue dans le dossier administratif complet qui figure en Annexe K, pour vérification leur éligibilité.

2.18 Objectifs et résultats attendus

L'objectif général du PRIDEC/PACBAO est de développer des chaînes de valeur bétail-viande compétitives, régionales et inclusives, en valorisant l'élevage pastoral et agropastoral ouest-africain, insérant les éleveurs à ces chaînes de valeur dans des conditions rémunératrices, et satisfaisant la demande de viande des ménages de la région. Un objectif connexe est de créer des emplois rémunérateurs, notamment pour les jeunes et les femmes.

Ainsi, le présent appel à proposition a pour objectif, à travers les projets de terrain financés et les processus d'échanges, de capitalisation et de concertation qu'ils alimenteront, de stimuler l'innovation par les entreprises et organisations professionnelles locales de la filière bétail-viande et l'amélioration du fonctionnement du commerce de bétail sur pieds, de la viande et des produits dérivés. Ces projets consisteront en des investissements productifs (tangibles ou intangibles) au niveau de différents maillons des filières traditionnelles et émergentes, y compris la production d'animaux de boucherie, la commercialisation du bétail, la transformation et la distribution de produits carnés.

Ces processus d'innovation technique et organisationnelle devraient pouvoir déboucher sur :

- l'amélioration de la productivité et/ou la qualité des produits, le développement et l'adoption de nouveaux produits, intrants, équipements ou services professionnels, ou bien encore l'amélioration des processus au sein de la chaîne de commercialisation (nouveaux modèles économiques) ;
- l'expansion ou l'amélioration des activités d'une entreprise/d'un groupement de producteurs individuels ayant des retombées économiques positives pour ses fournisseurs, ses clients ou ses employés, ou par la réplique des innovations par d'autres opérateurs économiques ;
- la facilitation de l'accès au financement et/ou la réduction des risques pour les investisseurs pour encourager le secteur privé à investir suffisamment du point de vue des objectifs de développement de la filière et ;
- l'amélioration de l'environnement des affaires en vue de le rendre plus propice et favorable au développement et à l'efficacité des marchés.

Section 2 : Couverture thématique

1 THÉMATIQUES DE L'APPEL

Le défi principal du développement de l'élevage et du commerce du bétail et de la viande est de rendre l'offre de bétail et de viande plus en adéquation avec la demande régionale et de mieux insérer les producteurs pastoraux et agropastoraux des pays sahéliens et du nord des pays côtiers dans les circuits de commercialisation. Ainsi, les trois (3) thématiques de l'appel à propositions de projets et les actions éligibles correspondantes s'inscrivent dans le développement de chaînes de valeurs inclusives de la filière bétail-viande.

La chaîne de valeur est l'enchaînement des opérations depuis les intrants spécifiques à la production, en passant par la commercialisation primaire, les transformations successives et la distribution, jusqu'à la consommation finale et l'élimination du produit après utilisation. C'est aussi un dispositif institutionnel formalisé et opérationnel, qui lie et coordonne l'ensemble des producteurs, industriels, prestataires de services, négociants et distributeurs d'un produit spécifique (viande par exemple). C'est enfin un modèle économique qui combine le choix d'un produit (final), des technologies appropriées avec l'organisation des acteurs et leur accès aux marchés.

1.1 Thématique 1. Intensification de la production d'animaux de boucherie de qualité

Objectif général	Accroître la productivité des systèmes d'élevage et améliorer la qualité bouchère des animaux (bovins, ovins, caprins, camelins) présentés dans les marchés à bétail
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">• renforcer la disponibilité et l'accès à une alimentation animale de qualité à moindre coût pour accroître la productivité et la rentabilité des élevages concernés• augmenter l'offre d'animaux à haut potentiel de production de viande• développer des marchés de niche en produisant des des bovins « lourds », des taurillons et des moutons de Tabaski
Questions prioritaires	<ul style="list-style-type: none">• Innovations pour améliorer l'accès aux intrants alimentaires de qualité• Développement de nouveaux modèles d'élevage pour accroître la productivité et la production animale
Questions transversales	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation aux effets néfastes du changement climatique et préservation de l'environnement• équité genre et emploi des jeunes• nutrition humaine
Acteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none">• Coopératives ou GIE de producteurs de fourrages et ou d'aliments alternatifs (blocs multi-nutritionnels densifiés, etc.)• Groupements ou coopératives d'éleveurs• Groupements d'emboucheurs
Partenariats encouragés	<ul style="list-style-type: none">• Partenariats interprofessionnels entre des coopératives de producteurs de fourrages, des groupements d'éleveurs (emboucheurs, élevage d'animaux performants) et des sociétés agro-industrielles produisant des sous-produits (tourteaux, son de céréales, etc.) destinés à l'alimentation animale

	<ul style="list-style-type: none"> • partenariats ou alliances productives entre groupements d'éleveurs d'animaux de race, groupements d'éleveurs naisseurs et groupements d'emboucheurs • partenariats ou alliances productives entre groupements d'emboucheurs, groupements de femmes (embouche ovine), commerçants de bétail, sociétés de distribution de viande, supermarchés, boucheries modernes
Nature de l'intervention	Projet pilote
Volume financier disponible	1 000 000 dollars US
Niveau de cofinancement par la CEDEAO	90%
Plafond de la subvention par projet	200 000 \$US

La croissance démographique, l'urbanisation et l'augmentation du revenu réel moyen des ménages ouest-africains (du moins parmi la classe moyenne émergente) entraîne une hausse rapide la demande de viande en même temps qu'une différenciation de la consommation de produits carnés et des modes de vente au détail. Les producteurs, les commerçants et les autres intermédiaires des circuits de commercialisation de la filière bétail-viande s'adaptent progressivement à cette évolution, ce qui se traduit, par exemple, par une croissance rapide du maillon de l'engraissement, ou encore par la généralisation du triage des animaux (depuis les marchés de collecte jusqu'aux marchés terminaux) afin de constituer des lots homogènes (en fonction de l'embonpoint des animaux). Cependant, la transformation des circuits de commercialisation s'avère trop lente. La capacité de l'offre régionale demeure en deçà des besoins de consommation, quantitativement et qualitativement, et cet écart a tendance à croître.

La thématique sur l'intensification de la production d'animaux de boucherie de qualité est cohérente avec l'objectif spécifique n°1 de l'ECOWAP/PRIASAN, à savoir « contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post-récolte ». En termes de résultat, il est attendu un taux de croissance annuelle de la production supérieure à celui de la demande. D'où la nécessité d'innover pour produire des intrants alimentaires de qualité à moindre coût et des itinéraires techniques permettant une intensification durable de la production.

Cette thématique a pour objectif d'accroître la productivité des systèmes d'élevage et d'améliorer la qualité bouchère des animaux (bovins, ovins, caprins, camélins) présentés dans les marchés à bétail. Pour ce faire, les projets consisteront à développer et/ou adopter des intrants alimentaires et génétiques et de nouveaux modes de production d'animaux de boucherie de qualité.

La thématique 1 est structurée en 3 thèmes qui décrivent les contraintes ou les opportunités ainsi que des actions à prendre en compte par les candidats lors de l'élaboration des propositions de projets.

1.1.1 Production, conditionnement et commercialisation d'intrants alimentaires

La production, le conditionnement et la commercialisation des fourrages issus de cultures fourragères ou de résidus culturels constituent des défis, voire des opportunités dont pourraient se saisir de jeunes producteurs au nord des pays côtiers et au sud des pays sahéliers à fortes potentialités agricoles. Il en est de même de la mise à l'échelle d'innovations technologiques dans le domaine de l'alimentation du bétail.

Dans ce domaine, les projets devront renforcer la disponibilité et l'accès à une alimentation animale de qualité à moindre coût pour accroître la productivité et la rentabilité des élevages concernés. D'importants débouchés existent dans les bassins/couloirs commerciaux, tant au niveau des pays sahéliens que des pays côtiers (ateliers d'embouche, élevages naisseurs en saison sèche, aires de repos des transhumants, marchés à bétail, etc.). Les actions innovantes devront inclure la production, la transformation, le conditionnement et la commercialisation de fourrages de qualité (cultures fourragères, bourgoutières, etc.), y compris les bourses de fourrages et le contrôle de la qualité des aliments. Il pourrait s'agir aussi de mise à l'échelle d'innovations technologiques dans le domaine de l'alimentation animale telles que les blocs multi-nutritionnels densifiés (BMND) utilisant des ressources alimentaires localement disponibles. Des actions traitant de dispositifs pérennes et viables d'approvisionnement et de distribution d'aliments de qualité à moindre coût seront aussi considérés. Pour cette problématique, des partenariats interprofessionnels peuvent être envisagés, par exemple, entre des coopératives de producteurs de fourrages, des groupements d'éleveurs (emboucheurs, élevage d'animaux performants) et des sociétés agro-industrielles produisant des sous-produits (tourteaux, son de céréales, etc.) destinés à l'alimentation animale.

1.1.2 *Elevage et diffusion d'animaux performants à haut potentiel de production de viande*

Sur les marchés à bétail, la plupart des bovins vendus ne présente pas de bonnes qualités bouchères. Les commerçants de bétail, notamment les exportateurs, sont dès lors obligés de procéder à un tri plus ou moins sévère en vue de disposer d'animaux de bonne conformation. Au-delà de la faible disponibilité des ressources alimentaires, c'est souvent le faible potentiel génétique des races animales qui détermine leur faible valeur bouchère et marchande.

Les projets traitant de cette question devront permettre à terme d'augmenter l'offre d'animaux à haut potentiel de production de viande. Il s'agit d'actions de multiplication des animaux de races performantes (Azawak, Goudali, etc.) visant à produire des animaux maigres qui, après embouche, auront un poids vif d'au moins 500 kg pour les bovins. La multiplication de petits ruminants à haut potentiel de production de viande (mouton Bali-Bali, Balami, etc.) par les groupements de femmes, de même que les actions de croisement des races locales avec des races exotiques à fort potentiel de production de viande seront éligibles. De tels projets pourraient être portés par des groupements d'éleveurs d'animaux de race, avec des partenariats ou des alliances productives avec d'autres catégories d'acteurs tels que les éleveurs naisseurs et les emboucheurs.

1.1.3 *Production d'animaux de boucherie de qualité*

L'activité d'embouche bovine et ovine est en plein essor aussi bien dans les pays sahéliens que dans le nord de certains pays côtiers. En vue de saisir des marchés de niche, les opérateurs d'embouche devront de plus en plus s'orienter vers la production de bovins « lourds » et des animaux plus jeunes. Ainsi, les projets dans ce domaine devront s'orienter vers des modèles d'embouche bovine permettant de mettre sur le marché des animaux d'au moins 500 kg de poids vif, des taurillons et des veaux de boucherie. Des opérations « moutons de Tabaski » basées sur la production d'animaux performants et promues notamment par des femmes et des jeunes, seront également considérées. Toutefois, les organisations professionnelles porteuses de telles initiatives devront développer des partenariats et des alliances productives avec d'autres catégories d'acteurs en amont et surtout en aval de la filière (commerçants de bétail, sociétés de distribution de viande, supermarchés, boucheries modernes, etc.).

1.2 Thématique 2. Modernisation du commerce du bétail et de la viande

Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les conditions de transport et vente des animaux et de la viande et l'efficacité de la logistique et du fonctionnement au niveau des moyens ou grands marchés transfrontaliers et urbains (petites infrastructures, équipements, etc.), ▪ Faciliter la conformité du bétail avec les réglementations sanitaires et commerciales prévalant au niveau des couloirs commerciaux, ▪ Faciliter les procédures de passage des frontières, et à améliorer l'efficacité et la sécurité sanitaire des abattoirs et des boucheries-charcuteries
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à niveau des marchés à bétail transfrontaliers, • Sécuriser et rentabiliser des opérations de transport du bétail sur pieds, • Mettre à niveau des marchés à bétail transfrontaliers, • Professionnaliser des acteurs de la filière bétail-viande
Questions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • mieux structurer la filière bétail-viande, encourager l'organisation des acteurs autour de stratégies communes de la commercialisation du bétail et de la viande • améliorer la qualité hygiénique, sanitaire et commerciale du bétail et de la viande • rentabiliser les opérations et améliorer la compétitivité de la viande
Questions transversales	<ul style="list-style-type: none"> • préservation de l'environnement • équité genre et emploi des jeunes • nutrition humaine
Acteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none"> • fédérations nationales de la filière bétail-viande • groupements d'éleveurs d'animaux performants • Groupements d'emboucheurs
Partenariats encouragés	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat entre les fédérations nationales de la filière bétail-viande et des banques et des sociétés d'assurance • partenariat entre les fédérations nationales de la filière bétail-viande et des acteurs opérant dans les filières vivrières ou aliment de bétail • partenariat entre les fédérations nationales de la filière bétail-viande et des sociétés de distribution de la viande (supermarchés, boucheries-charcuteries, etc.
Nature de l'intervention	Projet pilote
Volume financier disponible	1 000 000 dollars US
Niveau de cofinancement par la CEDEAO	90%
Plafond de la subvention par projet	200 000 \$US

Le défi est d'améliorer l'offre régionale de viande de façon inclusive requiert de mieux structurer la filière bétail-viande et d'encourager l'organisation des acteurs, y compris les éleveurs, autour de stratégies communes de la commercialisation du bétail et de la viande. L'organisation insuffisante des marchés à bétail transfrontaliers, les camions inadaptés de transport du bétail et les tracasseries routières auxquelles font fassent les opérateurs de la filière ainsi que les coûts d'abattage élevés dans les abattoirs formels dans les grandes villes qui, du reste, ne sont pas souvent aux normes, et la faible professionnalisation des acteurs sont autant de contraintes qui influent négativement sur la qualité et prix de la viande.

La modernisation du commerce du bétail et de la viande s'inscrit dans la « promotion de chaînes de valeur agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional », l'objectif spécifique No2 de l'ECOWAP/PRIASAN.

Cette thématique vise à développer des initiatives et des innovations pour améliorer les conditions de transport et vente des animaux et de la viande et l'efficacité de la logistique et du fonctionnement au niveau des moyens ou grands marchés transfrontaliers et urbains (petites infrastructures, équipements, etc.), à faciliter la conformité du bétail avec les réglementations sanitaires et commerciales prévalant au niveau des couloirs commerciaux, à faciliter les procédures de passage des frontières, et à améliorer l'efficacité et la sécurité sanitaire des abattoirs et des boucheries-charcuteries.

1.2.1 Mise à niveau des marchés à bétail transfrontaliers

Les marchés à bétail constituent l'infrastructure clé de mise en marché du bétail sur pieds pour le commerce. Il s'agit de les moderniser en développant un « guichet unique » de services tels que le contrôle et la délivrance du certificat vétérinaire et la délivrance des documents administratifs requis pour l'exportation et le transport des animaux. Des services complémentaires, y compris une banque/opérateur de transfert d'argent pour la sécurisation des transactions (transferts, change, bon d'enlèvement) et une société d'assurance pour couvrir les risques liés au transport des animaux jusqu'au marché terminal/de consommation, pourraient être pris en compte. Au niveau de certaines frontières, la mise à niveau des marchés à bétail sous forme de comptoirs seront encouragés. Ceux-ci devront permettre de prendre en charge les difficultés liées au change (entre Naira et FCFA par exemple). Les projets consisteront en une réhabilitation et/ou mise à niveau de marchés à bétail en prenant en compte les infrastructures et les services complémentaires énoncés plus haut. La mise au point d'un système de vente des animaux au poids vif, en lieu et place de la vente basée sur la seule appréciation qualitative/subjective des acteurs, participe aussi de la mise à niveau des marchés à bétail.

Sur tous ces marchés innovants, la mise en place de mécanismes viables et pérennes de prélèvement obligatoire pour constituer un fonds revolving en vue de soutenir les acteurs de la filière bétail-viande (financement du fonctionnement des organisations professionnelles, garantie bancaire, services assurantiels, etc.) est vivement encouragée.

1.2.2 Sécurisation et rentabilisation des opérations de transport du bétail sur pieds

Le commerce du bétail est confronté à un problème récurrent qui est l'inadaptation des camions utilisés pour le transport des animaux sur pieds. Ce mode de convoyage, bien que plus rapide que le convoyage à pieds, engendre des pertes liées aux mauvaises conditions de transport (impossibilité d'alimenter et d'abreuver les animaux, blessures et mortalités, etc.) et à des difficultés d'ordre réglementaire (nécessité de disposer de bouviers dans le camion alors que le transport mixte est interdit). Pour relever le défi consistant à sécuriser le transport du bétail sur pieds, les projets devront consister à développer et expérimenter des prototypes de bétailières multifonctionnelles adaptées et efficaces. De tels nouveaux modes de transport du bétail requièrent un partenariat avec des acteurs

opérant dans les filières vivrières ou aliment de bétail pour assurer que les bétailières ne repartiront pas vides et garantir ainsi la rentabilité de l'opération.

1.2.3 Mise aux normes et rentabilisation des infrastructures de transformation et de distribution de la viande

Les coûts de l'abattage dans les abattoirs formels des grandes villes sont élevés et une part importante des animaux sont abattus dans des installations rudimentaires. En outre, les abattages clandestins sont légion et ont plus ou moins directement des effets néfastes sur l'organisation de relations stables entre les acteurs formels, la réputation de la filière, et aussi la santé publique (hygiène inadéquate, déversement d'effluents polluants et porteurs de risques sanitaires, etc.).

Les projets développés sous ce thème devront contribuer à la réduction des coûts d'abattage et à l'amélioration de la qualité sanitaire et hygiénique de la viande, sans oublier la gestion des effluents. Ils s'inscriront notamment dans l'aménagement et/ou la mise aux normes de petits abattoirs privés, fixes ou mobiles, qui permettent de faire émerger des filières courtes, contractuelles, dans les grandes et moyennes villes. Pour assurer leur lien avec de nouveaux modes de consommation et distribution de la viande, des partenariats devront être développés avec des acteurs en aval tels que les sociétés de distribution de la viande (supermarchés, boucheries-charcuteries, etc.).

1.2.4 Professionnalisation des acteurs de la filière bétail-viande

En vue de mieux valoriser le bétail et la viande et d'améliorer la compétitivité vis-à-vis des viandes extracommunautaires, il est nécessaire de disposer d'acteurs qualifiés le long de la filière. L'amélioration du savoir-faire des acteurs contribuera aussi à la modernisation de la filière bétail-viande pour la rendre plus performante et plus attractive pour les jeunes et les femmes.

Dans ce domaine, les projets innovants porteront sur des cursus de formation ciblant les métiers porteurs de la filière bétail-viande et faisant face à un manque de travailleurs qualifiés dans les pays ciblés par l'appel à propositions (éleveurs d'animaux performants, opérateurs d'embouche bovine et ovine, commerçants/exportateurs, gestionnaires de marchés à bétail et d'abattoirs, bouchers, charcutiers, responsables qualité, agents techniques pour la production animale, etc.), ou du développement de services professionnels (systèmes d'information, traçabilité, etc.). Dans le cas des formations s'adressant aux producteurs et aux professionnels de la filière, les cursus devront couvrir les aspects techniques, commerciaux, comptables et administratifs.

1.3 Thématique 3. Renforcement des liens d'affaires entre les acteurs le long de la filière

Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès au marché, en développant de nouvelles façons de commercialiser des produits carnés à forte valeur ajoutée et en répondant à des segments de consommateurs sous-exploités
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Développer des modèles et mécanismes de contractualisation entre des groupements d'emboucheurs et une société de distribution de viande exploitant un marché de niche à forte valeur ajoutée Renforcer les liens d'affaires entre les acteurs le long de la filière bétail-viande tels que les plateformes d'innovation multi-acteurs et les alliances Outre la viande bovine, les mécanismes pourront concerner également des opérations « mouton de Tabaski » basées sur des animaux à forte valeur marchande (mouton Balami par exemple)
Questions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> Contractualisation entre les acteurs de la chaîne de valeur Développement de la chaîne de valeur viande depuis les pays sahéliens jusqu'aux pays côtiers
Questions transversales	<ul style="list-style-type: none"> adaptation au changement climatique et préservation de l'environnement équité genre et emploi des jeunes nutrition humaine
Acteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none"> groupements d'emboucheurs fédérations nationales de la filière bétail-viande
Partenariats encouragés	<ul style="list-style-type: none"> partenariats entre les groupements d'emboucheurs, les fédérations nationales de la filière bétail-viande, les sociétés de distribution de viande, les banques et les sociétés d'assurance partenariats entre les groupements féminins d'embouche ovine, les fédérations nationales de la filière bétail-viande, les banques et les sociétés d'assurance
Nature de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Projet pilote
Volume financier disponible	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 000 dollars US
Niveau de cofinancement par la CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> 90%
Plafond de la subvention par projet	<ul style="list-style-type: none"> 200 000 \$US

Le développement des chaînes de valeur suppose une intégration verticale des acteurs et des opérations et de permettre que la production soit tirée par la demande. Si les acteurs de la filière bétail-viande sont assez bien structurés au plan horizontal (groupements d'éleveurs, association de bouchers, etc.), il reste beaucoup à faire malgré l'émergence des fédérations nationales de la filière bétail-viande pour assurer une intégration verticale. Cette faiblesse dans la structuration de la filière n'a pas permis le développement ou le renforcement de liens d'affaires entre les différentes catégories d'acteurs avec des conséquences négatives sur l'accès au marché. En vue pallier cette insuffisance, la contractualisation pourrait être une alternative efficace.

Le renforcement des liens d'affaires entre les acteurs le long de la filière bétail-viande participe à la réalisation de l'objectif spécifique No2 de l'ECOWAP/PRISAN énoncé plus haut.

Cette thématique vise à faciliter l'accès au marché, en développant de nouvelles façons de commercialiser des produits carnés à forte valeur ajoutée et en répondant à des segments de consommateurs sous-exploités. Celles-ci seront basées sur l'intégration verticale de la filière depuis la production d'animaux de boucherie jusqu'à la distribution de la viande, à travers la contractualisation. Des initiatives prometteuses avaient vu le jour dans la sous-région, consistant en l'achat d'animaux « lourds » auprès d'éleveurs emboucheurs, l'abattage de ces animaux dans des abattoirs aux normes, la certification vétérinaire par un vétérinaire privé mandaté, le transport des carcasses dans un camion frigorifique et leur distribution dans les grandes agglomérations des pays côtiers.

Les projets pilotes abordant ce thème devront consister en des modèles et mécanismes de contractualisation entre des groupements d'emboucheurs et une société de distribution de viande exploitant un marché de niche à forte valeur ajoutée. La détermination du poids des animaux à la vente, nécessaire dans le cadre de la contractualisation, pourrait se faire en utilisant des méthodes et outils simples et non encombrants tels que la barymétrie ou les barres peseuses, en lieu et place des balances. En plus de la viande bovine, de tels mécanismes pourront concerner également des opérations « mouton de Tabaski » basées sur des animaux à forte valeur marchande (mouton Balami par exemple). D'autres mécanismes innovants visant à renforcer les liens d'affaires entre les acteurs le long de la filière bétail-viande tels que les plateformes d'innovation multi-acteurs et les alliances productives seront encouragés. De tels mécanismes pourraient prendre en compte le développement d'outils financiers et assurantiels adaptés pour la production et/ou le transport des animaux.

2 QUELQUES POINTS D'ATTENTION LORS DE L'ÉLABORATION DES PROPOSITIONS

Les propositions devront être justifiées et argumentées à partir d'une connaissance approfondie de la filière bétail-viande et des problématiques concrètes de développement des chaînes de valeur, avec une attention particulière sur l'analyse des freins et leviers à la mise en œuvre de bonnes pratiques de développement de l'élevage et du commerce du bétail et de la viande au niveau des maillons de la filière et des corridors de commercialisation.

Les propositions de projet devront se concentrer sur les actions d'une des thématiques proposées, tout en favorisant des approches multi-échelles et multi-acteurs, promues dans le présent appel à propositions de projets via les consortia d'acteurs. Les propositions seront donc aussi évaluées selon la pertinence et la cohérence de la combinaison proposée d'actions.

Les propositions devront également considérer les questions transversales essentielles telles que l'adaptation au changement climatique et la préservation de l'environnement, l'équité genre et l'emploi des jeunes dans les changements recherchés.

3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POLITIQUE

En complément et pour renforcer les investissements pour l'innovation, un volet « Recherche, capitalisation et plaidoyer » sera mis en œuvre par la Commission de la CEDEAO et ses partenaires (COFENABVI, APESS, RBM, ROPPA, etc.) dont le but est de soutenir des activités d'organisations professionnelles ou interprofessionnelles ou des groupements d'intérêt public contribuant à l'organisation, la structuration, et la régulation de la filière bétail-viande au niveau des deux couloirs commerciaux ciblés par l'appel à propositions de projets. Ce volet privilégiera les actions s'inscrivant dans la Composante 1 du PRIDEC/PACBAO « Appui à la gestion des politiques régionales concernant la filière bétail-viande », à savoir les dialogues et processus multi-acteurs au niveau régional et transfrontalier.

Ce volet financera des travaux d'analyse prospective des dynamiques de marché et des politiques publiques, des activités de plaidoyer (promouvant des réformes ou une meilleure application des politiques et réglementations existantes), des dialogues politiques multi-acteurs au niveau bilatéral/territorial (autour d'un bassin commercial restreint), ou encore des réunions comprenant le secteur privé et les institutions publiques pertinentes afin de partager certaines leçons apprises des acteurs ayant investi dans l'innovation, qui seront partagées plus tard au travers de publications. Ainsi, ces activités de recherches, plaidoyer et dialogues viendront renforcer les investissements entrepris dans l'innovation, en améliorant l'environnement des affaires - qui représente un frein au développement et à l'efficacité des marchés.

4 LES ACTIONS ÉLIGIBLES

Les types d'activités à considérer comme éligibles dans le cadre de cet appel à propositions de projets, et potentiellement complémentaires, dans l'optique de faciliter le développement de l'élevage et le commerce du bétail et de la viande, sont décrites ci-dessous.

La formation et l'appui-conseil des acteurs de la filière bétail-viande sur des thématiques qui correspondent à leur vécu et leurs besoins, sur des modes d'organisation à différents niveaux, etc. Ces formations et conseils peuvent prendre différentes formes mais nécessiteront un engagement personnel des participants. Il peut s'agir de formation dans les situations de production (production de fourrage, embouche bovine et ovine, élevage d'animaux performants) et en salle, ainsi que du conseil sur la qualité sanitaire, hygiénique et commerciale de la viande et des produits dérivés, de la gestion des effluents d'abattoir, etc. Des formations et des visites d'échanges sont envisageables dans les zones d'intervention d'autres projets et auprès d'organisations professionnelles avancées sur les questions touchant les trois (3) thématiques retenues dans l'appel à propositions de projets.

La formation des techniciens et conseillers à l'approche et aux principes de développement des chaînes de valeur de l'élevage pour améliorer la productivité animale et la compétitivité des produits carnés. Une attention sera portée à la pédagogie associée aux actions de recherche-développement, qui devra faire une grande place à la participation, à l'observation et à l'écoute pour rechercher des solutions techniques ou organisationnelles adaptées aux problèmes concrets des professionnels de la filière bétail-viande, en valorisant leurs savoir-faire et leurs pratiques innovantes.

Les démonstrations et expérimentations d'adaptation des innovations et bonnes pratiques d'élevage et de commerce du bétail. Cette activité implique un engagement dans la durée des producteurs et des professionnels de la filière bétail-viande afin d'éviter une participation passive ou liée seulement à l'octroi d'avantages matériels. Ces démonstrations et expérimentations en vue d'adapter des pratiques innovantes d'élevage et de commerce du bétail seront confiées à des acteurs responsabilisés et disponibles pour réaliser le travail technique mais aussi l'accueil de leurs collègues. Les acteurs des projets peuvent bien sûr s'inspirer et adapter les démarches participatives de conception des innovations et de plateforme d'innovation multi-acteurs, dans la mesure où elles mettent en avant et

responsabilisent les producteurs et les professionnels du bétail et de la viande. Ces démonstrations servent à valider ou à mettre en débat :

- des pratiques proposées par les acteurs et qu'ils souhaitent adapter et modifier ;
- des pratiques qui ont fait leurs preuves ailleurs et qui auront aussi besoin d'être adaptées ; voire enrichies par des savoirs locaux, pour déboucher sur des savoir-faire opérationnels.

L'appui aux investissements à réaliser au niveau des maillons de la filière bétail-viande qui sont indispensables pour lever des contraintes d'adoption d'innovations techniques. Par exemple, pour la mise à niveau de marchés à bétail transfrontaliers et l'expérimentation, de petits matériels (barres peseuses par exemple) et des services (certification vétérinaire, guichet unique pour les documents administratifs, services financiers et assurantiels, etc.) sont requis. A cela s'ajoutent toutes formes d'organisation permettant de mieux rentabiliser les investissements, le matériel et les nouveaux services aux professionnels, ou d'en faciliter l'acquisition (prêt) :

- aménagement de parcelles fourragères, bourgoutières, etc.
- appui à des modes d'acquisition et gestion collective d'intrants zootechniques et vétérinaires, de petits matériels et équipements ;
- développement d'innovations technologiques (bétaillère multifonctionnelle par exemple) ;
- équipement de marchés à bétail transfrontaliers, comptoirs de bétail, mini-abattoirs ; boucheries-charcuteries, etc.

Les activités d'appui à des filières intrants/équipements et à des prestataires de services vétérinaires et d'appui-conseil nécessaires au changement de pratiques seront aussi éligibles. Elles devront permettre de dépasser le stade de la démonstration à petite échelle en favorisant l'émergence d'un secteur privé (fourrages, BMND, animaux performants, SPAI, petits matériels, etc.) qui peut aussi apporter du conseil (qualité des intrants, conformité à la réglementation, etc.).

Les actions expérimentales de mise en marché dans la mesure où elles favorisent le changement de pratiques. Il peut s'agir du développement des circuits courts permettant aux consommateurs d'apprécier et de rémunérer la qualité des produits. La mise en marché peut aussi s'opérer par des circuits longs innovants dans la mesure où ils favorisent le développement des chaînes de valeur et qu'ils rémunèrent équitablement les professionnels de la filière bétail-viande. Ce type d'action est éligible s'il est connecté à une activité en amont dans le même projet amenant les professionnels à changer de pratiques.

Les activités d'information et de sensibilisation autour des enjeux du développement de chaînes de valeur de la filière bétail-viande. Il peut être pertinent, en assurant le lien avec d'autres activités parmi celles indiquées précédemment, de considérer des activités d'information et de sensibilisation des acteurs de la filière bétail-viande (y compris les acteurs non-ciblés directement par l'action), et des institutions de support de la filière (pouvoirs publics nationaux et locaux, organismes de coopération et d'autres acteurs des corridors concernés), autour des enjeux de développement des chaînes de valeur de la filière bétail-viande.

Il conviendra de présenter des actions concrètes sur le terrain permettant aux acteurs de la filière bétail-viande engagés dans le projet de valider, voire d'adapter des innovations relatives à la production, au transport et à la commercialisation du bétail, ainsi qu'à la transformation et à la distribution de la viande et des produits dérivés. Pour cela, des activités de formation seront indispensables.

Les projets de terrain ne doivent pas se limiter à la mise au point et la diffusion d'innovations technologiques et organisationnelles, ni à des activités de recherche dont les finalités sont autres (production de connaissances). L'objectif est d'abord de fournir des modèles, des mécanismes, des procédés permettant aux organisations professionnelles de la filière de porter les processus

d'innovation en combinant savoirs locaux et savoir exogènes (par exemple, les propositions de la recherche).

L'activité de concertation entre différents acteurs au sein de la filière bétail-viande (plateformes d'innovation, alliances productives, etc.) ne pourra constituer la seule activité ou l'activité centrale d'un projet. Elle devra nécessairement être combinée avec des actions portant sur le changement de modes de production et de commerce de bétail ainsi que de transformation et de distribution de la viande et des produits dérivés (cuirs et peaux, etc.).

L'appui aux investissements à réaliser le long de la filière (marchés à bétail, bétailières multifonctionnelles, mini-abattoirs fixes ou mobiles, boucherie-charcuteries, tanneries) devra être bien justifié par rapport au développement de chaînes de valeur performantes dans la filière bétail-viande. Il en est de même pour l'appui aux filières d'intrants alimentaires et génétiques (animaux performants) qui, d'un point de vue économique, devrait se développer si la demande des producteurs s'accroît.

Les propositions seront évaluées entre autres, par rapport à la cohérence de la combinaison des activités proposées.

Durant la phase de conception du projet et à son début, des diagnostics et un état des lieux sont à prévoir par les porteurs de projet si ceux-ci ne disposent pas de données actualisées de terrain ou des informations sur certaines innovations et problématiques qu'ils souhaitent aborder

5 LES ACTIONS NON ÉLIGIBLES

Les activités de recherches, de capitalisation, de plaidoyer et de dialogue politique, lesquelles seront prises en compte par la Commission de la CEDEAO et les organisations régionales, ne sont pas éligibles. Il en est de même des études de type exploratoire sauf si elles sont indispensables et de courte durée, en vue d'établir des situations de référence. Cela n'exclut pas les travaux d'expérimentation-adaptation et de mise à l'échelle de technologies et innovations pilotés par les acteurs de la filière bétail-viande et leurs organisations professionnelles.

Section 3 : Critères et grilles de notation des propositions

Avant la notation des notes succinctes, les critères d'éligibilité ci-après seront appliqués. (Tableau N°1).

TABLEAU N° 1 : CRITERES D'ELIGIBILITE

Critères	Indicateurs
Nature du soumissionnaire	<ul style="list-style-type: none"> Correspondance avec l'un des types d'opérateurs de développement éligibles à la soumission de proposition de projets
Constitution du consortium responsable de la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> Présence effective d'au moins 2 types de membres éligibles aux consortiums Présence d'une organisation professionnelle de la filière bétail-viande formellement constituée au sein du consortium Porteur du projet relevant du droit de l'un des Etats membres de la CEDEAO ou du Tchad Le porteur de projet peut être aussi une organisation internationale ayant un partenaire local, avec des actions à mettre en œuvre dans les corridors prévus
Qualité de l'engagement des acteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> Niveau minimum de cofinancement du porteur de projet et des partenaires, de 10% La nature du cofinancement (et la convertibilité en valeur monétaire explicite du cofinancement en nature) avec des documents certifiés par un cabinet d'audit
Budget et durée des propositions	<ul style="list-style-type: none"> Budget de subvention (90% du total) entre 150 000 et 200 000 dollars US Durée entre 24 et 30 mois
Adéquation entre les objectifs et activités de la proposition de projet, et les objectifs et types d'activités éligibles du PRIDEC/PACBAO	<ul style="list-style-type: none"> Acteurs et territoires impliqués relevant des corridors de commercialisation Centre et Est Combinaison d'actions relevant d'une des trois thématiques de l'appel Considération d'activités éligibles (grands types d'activités listés)

Les critères spécifiques au PRIDEC/PACBAO ont été intégrés aux grilles de notation des notes succinctes et des propositions détaillées, et présentés dans le Tableau 2.

TABLEAU N° 2 : CRITERES DE NOTATION SPECIFIQUES AU PRIDEC/PACBAO

Critères	Indicateurs
Pertinence de la proposition au regard de l'objectif de l'APP	<ul style="list-style-type: none"> Présentation et justification des leviers d'action pour engager/soutenir le développement de l'élevage et le commerce du bétail
Constitution du consortium responsable de la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'intégration du consortium dans la zone du projet Expériences antérieures de collaboration Modalités de fonctionnement du consortium (formulation de la proposition, gouvernance, répartition du budget, propriété des références et produits de capitalisation générés)
Expérience des opérateurs de développement membre du consortium (ONG, Association)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience en démarches d'accompagnement des acteurs de la filière bétail-viande ; Expérience en gestion de projet multi-acteurs ; Expérience en termes de capitalisation ;

Expérience des autres membres du consortium	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance préalable des problématiques de la filière bétail-viande ; et des freins et leviers à l'adoption de bonnes pratiques et innovations des chaînes de valeur ; • Participation à des réseaux nationaux, sous-régionaux et/ou à la filière bétail-viande.
Qualité technique et méthodologique de la proposition	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation entre les activités proposées et les attentes du public cible ; • Explication du caractère innovant de la proposition (notamment en termes de dispositif, de méthodes, de modèles, de mécanismes) de développement de chaînes de valeur de la filière bétail-viande et produits dérivés ; • Pertinence de la combinaison de thématiques et activités proposées ; • Cohérence entre le territoire d'intervention considéré et les objectifs et résultats de la proposition ; • Robustesse du dispositif de suivi-évaluation interne ; • Explication de la démarche et du dispositif proposés de capitalisation interne au projet.
Prise en compte d'enjeux transversaux	<ul style="list-style-type: none"> • Aspects d'équité de genre ; • Place des jeunes dans les changements recherchés ; • Besoins essentiels d'adaptation au changement climatique ; • Prise en compte des aspects environnementaux.
Capacité de changement d'échelle et de poursuite des actions engagées	<ul style="list-style-type: none"> • Explication des modalités de poursuite des actions engagées par le projet à la fin du financement ; • Démonstration de la capacité de mobiliser de la ressource technique et financière à l'après projet ; • Explication de la contribution du projet à un possible passage à l'échelle à la fin du projet ;
Adéquation entre les objectifs et les activités affichés et les ressources identifiées	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence entre les objectifs, résultats et activités, et le budget ; • Temps nécessaire pour obtenir les effets et impact annoncés.
Complémentarités et synergies avec d'autres interventions dans des domaines proches de ceux ciblés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> • Complémentarités et éventuelles synergies avec d'autres actions de la Coopération Suisse d'une part, et avec les actions d'autres bailleurs et opérateurs de développement autour du développement des chaînes de valeur de la filière bétail-viande d'autre part

TABLEAU N° 3 : GRILLE DE NOTATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PROJET

Rubriques	Notation	Pondération	Score maximum
1. Cohérence du projet	1 à 5 points	Sous-total	40
1.1 Claire présentation du problème et lien du problème défini avec les besoins de la région, des bénéficiaires et groupes cibles	5	2	10
1.2 Claire définition des objectifs et résultats attendus de l'action et de leur lien avec les objectifs de l'appel	5	2	10
1.3 Cohérence de la combinaison d'activités proposée avec l'objectif de la proposition et l'objectif de l'APP	5	1	5
1.4 Pertinence des partenariats envisagés pour la mise en œuvre du projet	5	1	5
1.5 Caractère innovant de la proposition	5	2	10
2. Approche et gestion	1 à 5 points	Sous-total	40
2.1 Cohérence entre les résultats escomptés, les activités prévues et les méthodologies proposées	5	1	5
2.2 Expérience du soumissionnaire en matière d'accompagnement des acteurs de la filière bétail-viande, de mise en œuvre de projet multi-acteurs (coordination, gestion financière et suivi-évaluation) et de capitalisation	5	2	10
2.3 Pertinence et degré d'horizontalité du fonctionnement proposé du consortium	5	1	5
2.4 Expérience(s) de collaboration entre partenaires du consortium	5	1	5
2.5 Expertise du soumissionnaire et de ses partenaires sur les problématiques afférentes au développement des chaînes de valeur de la filière bétail-viande	5	3	15
3. Résultats et impact	1 à 5 points	Sous-total	20
3.1 Précision et faisabilité des résultats escomptés à moyen terme	5	1	5
3.2 Impact sur les groupes cibles et les bénéficiaires finaux à long terme	5	1	5
3.3 Degré de durabilité des processus générés attendus	5	1	5
3.4 Capacité à changer d'échelle	5	1	5
Score total			100

Evaluation des notes succinctes

- 1) La note succincte de projet se verra attribuer une notation entre 20 et 100 conformément à la grille d'évaluation ci-dessus.
- 2) Les critères d'évaluation se subdivisent en rubriques et sous-rubriques. Pour chaque sous-rubrique, il est attribué une note comprise entre 1 et 5, conformément à l'échelle d'appréciation suivante : 1 = très insuffisant ; 2 = insuffisant ; 3 = moyen ; 4 = bon ; 5 = très bon.
- 3) Seules les notes succinctes de projet qui auront obtenu un score minimum de 70 points seront présélectionnées.

TABLEAU N° 4 : GRILLE DE NOTATION DES PROPOSITIONS DETAILLEES

RUBRIQUE	Notation	Pondération	Score Max
1. Pertinence du projet	1 à 5 points	Sous-total	25
1.1 Les problématiques abordées sont-elles présentées de manière claire ? Le lien entre les problématiques et les activités proposées, et les besoins de la chaîne de valeur considérée, des bénéficiaires et du/des groupe/s cible/s, a-t-il été argumenté de manière adéquate ?	5	1	5
<i>1.1.1 Le lien entre les problématiques et les activités proposées, et les besoins de la chaîne de valeur considérée, a-t-il été argumenté de manière adéquate ?</i>	2	1	2
<i>1.1.2 Le lien entre la problématique et les activités proposées, et les besoins des bénéficiaires finaux et du/des groupe/s cible/s, a-t-il été argumenté de manière adéquate ?</i>	3	1	3
1.2 Les objectifs de l'action et les leviers d'action pour engager/soutenir le développement de la filière bétail-viande, et leur lien avec les besoins des bénéficiaires finaux et du/des groupe(s) cible(s), sont-ils bien définis?	5	1	5
1.3 Le caractère innovant de la proposition est-il pertinent par rapport aux thématiques retenues ? Est-il bien présenté ?	5	1	5
<i>1.3.1 Le caractère innovant de la proposition est-il pertinent par rapport aux thématiques retenues ?</i>	2	1	2
<i>1.3.2 Le caractère innovant de la proposition est-il bien présenté ?</i>	3	1	3
1.4 Le consortium constitué répond-il aux enjeux de l'action (échelles d'intervention, fonctions et compétences des différents acteurs impliqués) ?	5	1	5
1.5 La chaîne de valeur considérée est-elle cohérente avec les objectifs et résultats attendus de l'action ?	2	1	2
1.6 Les enjeux transversaux portant sur les besoins essentiels d'adaptation au changement climatique, les aspects d'équité de genre, la place des jeunes dans les changements recherchés et la préservation de l'environnement, sont-ils abordés ?	2	1	2
1.7 Les effets et impact annoncés sont-ils cohérents avec la durée du projet	1	1	1
2. Méthodologie	1 à 5 points	Sous-total	20
2.1 Est-ce que la structure générale du projet reflète l'analyse des problèmes de base ?	5	1	5
2.2 Est-ce que le plan d'action est clair et réalisable ? Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes avec les objectifs et résultats escomptés ?	5	1	5
<i>2.2.1 Est-ce que le plan d'action est clair et réalisable ?</i>	1	1	1
<i>2.2.2 Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes avec les objectifs ?</i>	2	1	2
<i>2.2.3 Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes avec les résultats escomptés ?</i>	2	1	2
2.3 Le niveau d'implication et de participation des partenaires membres du consortium à la prise de décision et aux activités est-il satisfaisant ?	5	1	5
2.4 Le dispositif du suivi-évaluation interne du projet est-il satisfaisant ?	3	1	3

2.5 La démarche et le dispositif proposés de capitalisation interne au projet sont-ils clairement explicités et pertinents ?	2	1	2
3. Capacité opérationnelle et financière	1 à 5 points	Sous-total	25
3.1 Le soumissionnaire possède-t-il une expérience en gestion de projets multi-acteurs suffisante ?	5	1	5
3.2 Le soumissionnaire et ses partenaires possèdent-ils une expertise technique suffisante en matière de développement de chaînes de valeur de la filière bétail-viande ?	5	2	10
3.3 Le soumissionnaire et ses partenaires possèdent-ils une capacité de gestion financière suffisante ?	5	1	5
3.4 Le soumissionnaire et ses partenaires possèdent-ils une expérience de capitalisation suffisante ?	5	1	5
4. Impact / Durabilité	1 à 5 points	Sous-total	15
4.1 L'action est-elle susceptible d'avoir un impact tangible sur les bénéficiaires finaux et les groupes cibles ?	5	1	5
4.2 Les possibilités et modalités de poursuite des actions engagées et des résultats obtenus par le projet à la fin du financement sont-elles suffisamment explicitées ?	2	1	2
<i>4.2.1 Au niveau institutionnel, est-ce qu'il y aura des structures ou des organisations permettant la poursuite des activités ?</i>	1	1	1
<i>4.2.2 Est-ce qu'il y aura une appropriation locale des résultats du projet ?</i>	1	1	1
4.3 Le projet aura-t-il des effets multiplicateurs ? (notamment possibilité de répétition et extension des résultats du projet et dissémination des informations).	5	1	5
<i>4.3.1 Existe-t-il des possibilités de répétition et extension des résultats du projet?</i>	1	1	1
<i>4.3.2 Existe-t-il des possibilités de dissémination des références et informations générées ?</i>	1	2	2
<i>4.3.3 Au niveau des politiques (si applicable), quel sera l'impact structurel du projet ? Est-ce qu'il contribuera à l'amélioration du cadre juridique, l'application des réglementations, etc.</i>	1	2	2
4.4. Des complémentarités et éventuelles synergies avec les actions d'autres bailleurs et opérateurs de développement autour du développement des chaînes de valeur de la filière bétail-viande, sont-elles possibles et envisagées ?	3	1	3
5. Budget et rapport coût-efficacité	1 à 5 points	Sous-total	15
5.1 La relation entre ressources (humaines et techniques) et résultats attendus est-elle satisfaisante ?	5	1	5
5.2 Les ressources (humaines et techniques) proposées sont-elles nécessaires pour la mise en œuvre du projet?	5	2	10
Score total			100

Evaluation des propositions détaillées

- 1) La proposition détaillée se verra attribuer une notation entre 38 et 100 conformément à la grille d'évaluation ci-dessus.
- 2) Les critères d'évaluation se subdivisent en rubriques et sous-rubriques. Pour chaque sous-rubrique, il est attribué une note comprise entre 1 et 5, conformément à l'échelle

d'appréciation suivante : 1 = très insuffisant ; 2 = insuffisant ; 3 = moyen ; 4 = bon ; 5 = très bon.

- 3) Seules les propositions détaillées qui auront obtenu un score minimum de 70 points seront présélectionnées.
- 4) Un classement des propositions détaillées sera établi sur la base de la notation obtenue, en suivant l'ordre décroissant du classement, et selon le pays où l'action est proposée.
- 5) Les trois propositions détaillées par pays ayant obtenu les meilleurs scores d'évaluation, seront finalement retenues.
- 6) Une fois sélectionnées les 9 meilleures propositions détaillées réparties équitablement entre les neuf pays ciblés par le PRIDEC/PACBAO, les propositions détaillées restantes ayant obtenu les meilleurs scores d'évaluation et permettant une représentativité minimum des maillons ou chaînes de valeur de la filière bétail-viande seront retenues, en suivant l'ordre décroissant du classement, jusqu'à l'octroi de l'enveloppe budgétaire restante.

Annexes

ANNEXE A.	FORMULAIRE DE NOTE SUCCINCTE DE PROJET	37
ANNEXE B.	FORMULAIRE DE PROPOSITION DETAILLEE	39
ANNEXE C.	MODELE BUDGET	44
ANNEXE D.	CADRE LOGIQUE DE L'ACTION	47
ANNEXE E.	DONNEES CONCERNANT LE SOUMISSIONNAIRE ET LE PROJET	48
ANNEXE F.	FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU SOUMISSIONNAIRE	49
ANNEXE G.	FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE CHAQUE PARTENAIRE DU PROJET	50
ANNEXE H.	DECLARATION DE PARTENARIAT	51
ANNEXE I.	CHECK LIST AVANT SOUMISSION DES PROPOSITIONS.....	52
ANNEXE J.	DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL 53	
ANNEXE K.	DOSSIER ADMINISTRATIF COMPLET	56

Annexe A. Formulaire de note succincte de projet

Date limite de réception des demandes :

AVERTISSEMENT

Veillez compléter ce formulaire avec soin, afin de faciliter son exploitation aux évaluateurs.

L'évaluation de votre note succincte de projet ne sera effectuée que si votre proposition est jugée éligible.

Le dossier de la note succincte de projet doit inclure :

- Document unique de proposition succincte, dont le contenu doit suivre le schéma présenté dans ce modèle (Annexe A)
- Page de garde (modèle en Annexe E) de la note succincte de projet signée par la personne habilitée à demander le cofinancement pour l'organisation.
- Fiche(s) de renseignements relatifs au(x) partenaires du projet complétée(s) (modèle de fiche en Annexe G)
- Déclaration de partenariat (Annexe H)
- Checklist de documents à envoyer (Annexe I)

Format et contenu de la note succincte

La Note succincte de projet doit suivre le canevas ci-dessous (la police de caractères et sa taille doivent être Arial 10). Toute note succincte de projet ne répondant pas à ces exigences sera rejetée sans faire l'objet d'une évaluation.

Veillez fournir les informations suivantes en utilisant les questions ci-dessous.

1. Résumé de l'action. (1 page)

1.1 *Brève description de l'action proposée*

2. Pertinence : (1 page)

2.1- *Quelle est la pertinence de votre proposition au regard des besoins et des contraintes du pays et du corridor cibles en matière de développement de l'élevage et de commerce du bétail ?*

2.2- *Quels sont les bénéficiaires finaux et groupes cibles considérés, et selon quels critères ?*

2.3- *Quels sont les partenaires impliqués dans la proposition, avec quels objectifs et sur la base de quelle(s) expérience(s) conjointe(s) ?*

2.4- *Quels sont les objectifs poursuivis et les résultats attendus (effets et impact) ?*

2.5- *Quelle est la valeur ajoutée de l'action : qu'est-ce que l'action apporte par rapport aux différentes initiatives de développement de l'élevage et de commerce du bétail en cours de mise en œuvre dans le corridor cible ?*

3. Méthodologie et Durabilité : (1,5 page)

- 3.1 *Quels sont les activités principales du projet ?*
- 3.2 *Quelles sont les principales méthodologies considérées pour la mise en œuvre de l'action ?*
- 3.3 *Quels sont les fonctions considérées de votre organisation et des partenaires du consortium constitué ?*
- 3.4 *Quelles sont les modalités de fonctionnement du consortium (formulation et mise en œuvre du projet) ?*
- 3.5 *Comment le projet atteindra-t-il son objectif de durabilité ?*
- 3.6 *Le projet aura-t-il des effets démultiplicateurs ?*

4. Capacité opérationnelle et expertise : (1 page)

- 4.1 *Quelle expérience possède votre organisation en matière d'accompagnement des acteurs de la filière bétail-viande, de gestion de projet(s) multi-acteurs (coordination, gestion financière, suivi-évaluation) et de capitalisation ?*
- 4.2 *Quelle expérience possèdent votre organisation et vos partenaires en matière de développement de l'élevage et de commerce du bétail ?*

5. Budget (modèle en Annexe C)

6. Cadre Logique (modèle en Annexe D)

Annexe B. Formulaire de proposition détaillée

Date limite de réception des demandes :

AVERTISSEMENT

Veillez compléter ce formulaire avec soin, afin de faciliter son exploitation aux évaluateurs.

La vérification de l'éligibilité de la proposition détaillée ne sera effectuée que pour les propositions qui auront été sélectionnées provisoirement à l'issue de l'évaluation des notes succinctes. Cette vérification se fera sur la base des documents requis par l'ARAA, dont la liste est donnée ci-dessous.

Toute proposition détaillée ne répondant pas à ces exigences sera rejetée sans faire l'objet d'une évaluation.

Le dossier de la proposition détaillée doit inclure :

- Document unique de proposition détaillée, dont le contenu doit suivre le schéma présenté dans ce modèle (Annexe B) ;
- Budget de la proposition (modèle en Annexe C) ;
- Cadre logique de la proposition (modèle en Annexe D) ;
- Page de garde de la proposition détaillée signée par la personne habilitée à demander le financement pour l'organisation (Annexe E) ;
- Fiche de renseignements relatifs au soumissionnaire (demandeur) complétée et signée par la personne habilitée à demander le financement pour l'organisation (modèle de fiche en Annexe F) ;
- Fiche(s) de renseignements relatifs au(x) partenaires du projet complétée(s) (modèle de fiche en Annexe G) ;
- Déclaration de partenariat (Annexe H) ;
- Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social dûment signée par le porteur de projet (Annexe J) ;
- Check-list de documents à envoyer (Annexe I).

Format et contenu de la proposition détaillée

La proposition détaillée de projet doit suivre le canevas ci-dessous (la police de caractères et sa taille doivent être **Arial 10**). Toute proposition détaillée de projet ne répondant pas à ces exigences sera rejetée sans faire l'objet d'une évaluation.

Veillez fournir les informations suivantes en utilisant les questions ci-dessous.

1. Description

1.1 Titre

1.2 Lieu(x)

Pays, territoire cible

1.3 Durée (en mois)

1.4 Coût de l'action (du projet) et montant de la subvention demandée (en dollars US)

Total des coûts éligibles de l'action (A)	Montant de la subvention demandée (B)	% de la subvention demandée par rapport au total des coûts éligibles de l'action (projet) (C) = (A/B) x 100
US\$	US\$	%

1.5 Présentation du consortium de partenaires constitué pour porter et mettre en œuvre l'action (Maximum 2 pages⁴)

Veillez fournir les informations requises concernant les points suivants :

1.5.1. Présentation du soumissionnaire :

- Expérience en gestion de projet multi-acteurs (notamment en termes de coordination, gestion financière et suivi-évaluation)
- Expérience en termes de capitalisation
- Activités en cours afférentes à la commercialisation du bétail-viande

1.5.2. Présentation des autres partenaires du consortium :

- Expérience en démarches d'accompagnement des professionnels de la filière bétail-viande
- Connaissance des problématiques de développement de l'élevage et des freins et leviers à la commercialisation du bétail-viande
- Activités en cours afférentes à la commercialisation du bétail-viande

1.5.3. Expériences antérieures de collaboration entre les membres du consortium

1.6 Objectifs (Maximum 1/2 page)

Veillez décrire le(s) objectif(s) global (aux) que l'action contribue à atteindre ainsi que l'objectif spécifique que l'action vise à accomplir.

1.7 Justification (Maximum 4 pages)

Veillez fournir les informations requises en répondant aux questions suivantes :

- 1.7.1 Pertinence de l'action par rapport aux objectifs et priorités de l'appel à propositions de projets.
- 1.7.2 Nature du problème à résoudre ; identification des besoins et des contraintes dans la commercialisation du bétail-viande relatifs aux thématiques retenues.
- 1.7.3 Identification des leviers d'action et justification de la combinaison d'actions proposée.
- 1.7.4 Description des groupes cibles et des bénéficiaires finaux et estimation de leur nombre.
- 1.7.5 Raisons motivant le choix du/des groupe(s) cible(s) et des bénéficiaires finaux, et identification de leurs besoins et contraintes spécifiques. Comment l'action contribue-t-elle à les satisfaire et à les lever ?
- 1.7.6 Justification de la chaîne de valeur/maillon considéré.

⁴ Les notes de bas de page purement explicatives ne seront pas reproduites dans les formulaires de demande.

- 1.7.7 Justification du consortium constitué, et description des modalités de fonctionnement du consortium
- 1.7.8 Niveau d'intégration du consortium dans le développement de l'élevage et/ou le commerce du bétail-viande
- 1.7.9 Prise en compte d'enjeux transversaux (adaptation au changement climatique, équité de genre, place des jeunes dans les changements recherchés, autres) dans la proposition.

1.8 Description détaillée des résultats et des activités (Maximum 8 pages)

Veillez inclure le titre et une description détaillée de chaque résultat et de chaque activité programmée pour produire les résultats, en motivant le choix de ces activités et en précisant le cas échéant le rôle de chaque partenaire dans ces activités. A cet égard, la description détaillée des activités ne doit pas répéter le plan d'action (voir Section 1.10).

1.9 Méthodologie (Maximum 4 pages)

Description détaillée des éléments suivants :

- 1.9.1 Méthode de mise en œuvre et raisons motivant le choix de la méthodologie proposée ;
- 1.9.2 Si l'action prolonge une action existante, veuillez expliquer de quelle manière elle repose sur les résultats de cette action ;
- 1.9.3 Si l'action s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste, veuillez décrire comment l'action s'insère dans ce programme et comment la coordination est assurée ;
- 1.9.4 Veuillez exposer les synergies potentielles avec les politiques et stratégies, nationales et régionales, du secteur visé par les thématiques retenues. Dans quelle mesure le projet contribuera-t-il à alimenter les décisions et discussions sur la conception et la mise en œuvre des programmes nationaux et régionaux dudit secteur ?
- 1.9.5 Quelle(s) innovation(s) sur le plan organisationnel, institutionnel, méthodologique ou technique est/sont proposée(s) par le projet ?
- 1.9.6 Dispositif de suivi-évaluation considéré (interne et/ou externe) ;
- 1.9.7 Présentation de la démarche et du dispositif de capitalisation proposés, et des expériences de capitalisation du soumissionnaire et des partenaires ;
- 1.9.8 Description de la participation et du rôle de chacun des acteurs membres du consortium dans l'action, et des raisons motivant le rôle de chacun d'entre eux ;
- 1.9.9 Description de la participation et du rôle d'autres acteurs (groupes cibles, autorités locales, etc.) dans l'action et des raisons motivant le rôle de chacun d'entre eux ;
- 1.9.10 Ressources humaines proposées pour la mise en œuvre de l'action (par fonction – il n'y a pas lieu de préciser le nom des personnes) ;
- 1.9.11 Principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action (équipement, matériel, etc.).

1.10 Durée et plan d'action

La durée de l'action sera de ___ mois.

Remarque : Il est recommandé aux demandeurs de prévoir une marge de sécurité dans le plan d'action. Celui-ci ne doit pas comprendre des descriptions détaillées d'activités mais juste leur intitulé. D'éventuels mois sans activités peuvent être inclus dans le plan d'action et dans la durée de l'action.

Le plan d'action doit être rédigé conformément au modèle suivant :

Année 1														
Activité	Semestre 1						Semestre 2						Organisme responsable de la mise en œuvre	
	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Exemple	exemple													Exemple
Préparation Activité 1(titre)														Partenaire local 1
Exécution Activité 1(titre)														Partenaire local 1
Préparation Activité 2 (titre)														Partenaire local 2
Etc.														

Années 2 et 3											
Activité	Trimestres	1				2				Organisme responsable de la mise en œuvre	
		1	2	3	4	1	2	3	4		
Exemple	exemple										Exemple
Préparation Activité 1(titre)											Partenaire local 1
Exécution Activité 1(titre)											Partenaire local 1
Préparation Activité 2 (titre)											Partenaire local 2
Etc.											

2. Résultats obtenus

2.1 Impact escompté sur les groupes cibles/bénéficiaires (Maximum 2 pages)

Veuillez indiquer de quelle manière le projet va améliorer :

- 2.1.1 La situation des groupes cibles/bénéficiaires.
- 2.1.2 Les capacités techniques et de gestion des groupes cibles et/ou du/des partenaire(s).

2.2 Résultats concrets (Maximum 1 page)

Veuillez être précis et quantifier les résultats attendus autant que possible. Indiquez notamment les publications prévues.

2.3 Effets multiplicateurs (Maximum 1 page)

Veillez décrire i) les éventuelles synergies avec d'autres projets et actions d'acteurs mobilisés autour du développement de l'élevage et du commerce du bétail sur le corridor et dans le pays cibles, ii) les modalités de poursuite des actions engagées par le projet à la fin du financement, ainsi que iii) les possibilités de reproduction et d'extension (passage à l'échelle) des résultats du projet.

2.4 Durabilité (Maximum 3 pages)

Veillez distinguer les trois aspects :

- 2.4.1 Aspect financier et économique : comment seront financées les activités et/ou la/les structure(s) de gestion éventuellement mise en place, à la fin de la subvention ?
- 2.4.2 Aspect institutionnel : existera-t-il des structures permettant la poursuite des activités à la fin de l'action ? Comment assurer une « appropriation » locale des résultats de l'action ?
- 2.4.3 Aspect politique éventuel : quel impact structurel aura l'action ? Par exemple mènera-t-elle à une amélioration de la législation, des réglementations, des méthodes, etc. ?

2.5 Cadre logique

Veillez compléter l'annexe D.

3. Budget de l'action

Veillez remplir l'annexe C.

4. Sources de financement attendu

Veillez préciser les sources de financement (ressources propres du soumissionnaire et ses partenaires, ou autre bailleur de fonds) en indiquant celles qui sont déjà acquises et celles qui sont prévues.

(A libeller TTC et en dollars US, tout montant inscrit dans « subvention demandée » doit être hors taxes hors douanes)

Titre du projet :

Budget (US\$) (1)	Année 1				Années 2				Total Années 1 + 2 (2)	Contribution demandeur au cofinancement	Subvention demandée
	Unité	Quantités	Coût unitaire	Total	Unité	Quantités	Coût unitaire	Total			
1. Ressources humaines											
1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts correspondants, personnel local)											
1.1.1 Technique	Par mois				Par mois						
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien	Par mois				Par mois						
1.2 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts correspondants, personnel expatrié/international)	Par mois				Par mois						
1.3 Per diem pour missions/voyages (3)											
1.3.1 A l'étranger (personnel affecté à au projet)	Per diem				Per diem						
1.3.2 Sur place (personnel affecté au projet)	Per diem				Per diem						
1.3.3 Participants aux séminaires/conférences	Per diem				Per diem						
Sous-total Ressources humaines											
2. Voyages											
2.1. Trajets locaux ou régionaux (Afrique de l'Ouest)	Par mois				Par mois						
Sous-total Voyages											
3. Equipement et fournitures (4)											
3.1 Location de véhicules	Par véhicule				Par véhicule						
3.2 Mobilier, matériel d'ordinateur											
3.3 Machines, outils etc.											
3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils											
3.5 Autre (préciser)											
Sous-total équipement et fournitures											
4. Bureau local											
4.1 Location de bureaux	Par mois				Par mois						

4.2 Consommables - fournitures de bureau	Par mois				Par mois					
4.3 Autres charges de fonctionnement (tél/fax, électricité, maintenance)	Par mois				Par mois					
Sous-total Bureau local										
5. Autres coûts, services (5)										
5.1 Publications										
5.2 Etudes, recherche-action nécessaire pour la conduite du projet										
5.3 Coûts d'évaluation										
5.4 Traduction, interprètes										
5.5 Coûts des conférences/séminaires										
5.6 Actions de communication et visibilité (6)										
Sous-total Autres coûts, services										
6. Coûts directs des investissements du projet										
Insérer autant de lignes que nécessaires pour quantifier les activités prévues par thématique – ces investissements devraient constituer au moins 70% du financement de la subvention de la CEDEAO										
Sous-total des investissements du projet										
Sous-total Autres										
7. Sous-total des coûts directs éligibles de l'Action (1 à 6)										
8. Provision pour imprévus (5% maximum)										
9. Total des coûts directs éligibles de l'Action (7+8)										
10. Coûts administratifs (7% maximum) (7)										
11. Total des coûts éligibles de l'action (9+10) (TTC et US\$)										

NOTA BENE :

- 1) La description des articles doit être suffisamment détaillée et doit montrer chacune de leurs composantes principales. Le nombre d'unités et le taux unitaire doivent être précisés pour chaque composante en fonction des indications fournies. Les coûts unitaires peuvent, lorsque cela est pertinent, être basés sur des coûts moyens.
- 2) Il s'agit du total tenant compte de toutes les années du projet. Ce total inclus la subvention et la part du cofinancement.
- 3) Indiquer les pays où les per diem sont encourus, et les taux applicables. Les per diem couvrent le logement, les repas, les frais de transport à l'intérieur du lieu de mission et les menues dépenses.
- 4) Coûts d'acquisition ou de location.
- 5) A détailler. Les montants forfaitaires ne sont pas acceptés.
- 6) Les activités de communication et de visibilité devraient être planifiées et budgétisées à chaque étape de la mise en œuvre du projet.
- 7) Il s'agit d'un forfait couvrant les coûts indirects de l'action et pour lequel le bénéficiaire de la subvention ne doit pas fournir de documents justificatifs. Il s'agit par exemple des frais de personnel supplémentaires indirects. Le montant de ces coûts administratifs sollicités sur la subvention ne doit pas dépasser un maximum de 7 % du total de la subvention demandée.

NB : Le soumissionnaire est seul responsable de l'exactitude de l'information financière fournie dans ces tableaux.

Annexe D. Cadre logique de l'action

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement Vérifiables	Valeur de base	Valeur cible	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs généraux	<i>Quel sont les objectifs généraux d'ensemble auxquels l'action va contribuer ?</i>	<i>Quels sont les indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux ?</i>			<i>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?</i>	
Objectif spécifique	<i>Quel objectif spécifique l'action doit-elle atteindre comme contribution aux objectifs globaux</i>	<i>Quels indicateurs montrent en détail, que l'objectif de l'action est atteint ?</i>			<i>Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?</i>	<i>Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du Bénéficiaire sont-elles nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Conditions externes) Quels sont les risques à prendre en considération ?</i>
Résultats attendus	<i>Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'obtention de l'objectif spécifique ? Quels sont les résultats attendus ? (Numérotez ces résultats)</i>	<i>Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?</i>			<i>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?</i>	<i>Quelles conditions externes doivent être réalisées pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté ?</i>
Activités à développer	<i>Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)</i>	Moyens : <i>Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?</i>			<i>Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)</i>	<i>Quelles préconditions sont requises avant que l'action commence ? Quelles conditions hors du contrôle direct du Bénéficiaire doivent être réalisées pour la mise en œuvre des activités prévues ?</i>

Annexe E. Données concernant le Soumissionnaire et le Projet

(Page de garde pour la note succincte et la proposition détaillée)

Demandeur	
Acronyme	
Nationalité	
Statut juridique	
Adresse	
N° de téléphone	
Numéro de fax	
Adresse électronique	
Site internet	
Contact –projet	
Adresse électronique contact-projet	
Titre du projet/Intitulé du projet	
Partenaires locaux	
Lieux (pays, région(s), ville(s))	
Coût total du projet	
Contribution demandée à la CEDEAO	
Contribution d'autres partenaires éventuels	
Taux cofinancement (%)	
Durée du projet	

Annexe F. Fiche de renseignements du soumissionnaire

Le soumissionnaire confirme que l'ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont participé à l'élaboration de la proposition de projet, ont donné leur accord pour leur participation et la mise en œuvre de l'action

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

Nom complet de l'organisme :	
Acronyme :	
Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)	
Téléphone :	
Fax :	
Adresse électronique :	
Site internet :	

Objet de l'organisme :	
Zone(s) d'intervention :	
Secteur(s) d'intervention :	
Appartenance à des groupements, réseaux, plateformes :	
Principales publications de l'organisme	
Personne(s) de contact pour ce projet :	
Référent technique : (nom, téléphone et adresse e-mail)	
Référent financier : (nom, téléphone et adresse e-mail)	
Référent administratif : (nom, téléphone et adresse e-mail)	
Nom, prénom et qualité de la personne responsable du dossier de demande de cofinancement⁵	
Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)	

⁵Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les contrats et tout autre document officiel pour l'association

Annexe G. Fiche de renseignements de chaque partenaire du projet

Le soumissionnaire confirme que l'ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont été consultés et ont donné leur accord pour leur participation

Nom complet de l'organisme :	
Acronyme :	
Adresse postale :	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale) :	
Téléphone :	
Fax :	
Adresse électronique :	
Site internet :	
Personne(s) de contact pour ce projet :	
Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)	
Date de création :	
Statut Juridique : (Joindre au dossier technique le certificat d'enregistrement ou l'équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.)	
Nom et prénom du président : (ou équivalent)	
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration (CA) :	
Liste des membres du CA :	
Objet de l'organisme :	
Principaux domaines d'intervention :	
Ressources humaines de l'association :	
Budget total annuel en dollars US :	
Principaux donateurs :	
Appartenance à des réseaux, des fédérations, groupements, etc. :	
Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels	
Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :	
Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé	
Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée :	

Annexe H. Déclaration de partenariat

Important : Cette déclaration doit être fournie par chacun des partenaires.

Titre de l'action :	
Organisation :	
Nom :	
Fonction:	

Un partenariat est une relation substantielle entre deux organisations ou plus impliquant un partage des responsabilités dans l'action financée par l'organe contractant. Afin de faciliter le bon déroulement de l'action, l'ARAA exige que tous les partenaires en prennent acte en acceptant les principes de bon partenariat définis ci-après.

1. Tous les partenaires doivent avoir lu le formulaire de demande de subvention (Note Succincte de Projet et Proposition Détaillé) avant sa soumission à l'appel à proposition et compris ce que sera leur rôle dans l'action.
2. Le demandeur et ses partenaires doivent se consulter régulièrement et se tenir mutuellement informés du déroulement de l'action.
3. Tous les partenaires doivent recevoir des copies des rapports narratifs et financiers présentés à l'ARAA.
4. Les changements relatifs aux volets de l'action auxquels ils participent (par ex. en ce qui concerne les activités, les partenaires, etc.) doivent être acceptés par les partenaires concernés avant d'être proposés à l'ARAA. Si aucun accord entre partenaires n'a pu être trouvé, le demandeur doit le signaler lorsqu'il présente des modifications pour approbation.

Je soussigné (e), en ma qualité de personne responsable au sein de l'organisation partenaire, certifie que j'ai lu le contenu de cette déclaration et que je m'engage à satisfaire aux principes de bon partenariat.

Date et lieu :

Nom :

Fonction :

Signature :

Annexe I. Check List avant soumission des propositions

AVANT D'ENVOYER VOTRE NOTE SUCCINCTE, VEUILLEZ VERIFIER QUE CHACUN DES ELEMENTS SUIVANTS DE VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET REMPLIT LES CRITERES CI-DESSOUS	A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE		A REMPLIR PAR L'ARAA	
	OUI	NON	OUI	NON
1. Le formulaire de note succincte, publié au titre de cet appel à propositions de projets, a été utilisé pour la rédaction de la proposition détaillée				
3. La proposition est dactylographiée et est en français, ou en anglais, ou en portugais				
4. La version électronique de la note succincte est envoyée par courrier électronique aux adresses indiquées dans le présent document d'appel à propositions de projets				
6. L'action sera mise en œuvre dans l'un des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo ou Tchad				
7. Le soumissionnaire répond aux critères de définition d'opérateur de la filière bétail-viande indiqués				
8. Le consortium d'acteurs constitué répond aux critères d'éligibilité des consortia indiqués				
9. Le soumissionnaire et chacun des partenaires locaux ont rempli et signé la déclaration de partenariat (annexe H)				
10. La subvention demandée est comprise entre 150 000 et 200 000 US\$ (hors taxes et frais de douanes)				
11. La contribution financière du soumissionnaire et/ou de ses partenaires est égale ou supérieure à 10 % du total du budget de la proposition				

AVANT D'ENVOYER VOTRE PROPOSITION DETAILLEE, VEUILLEZ VERIFIER QUE CHACUN DES ELEMENTS SUIVANTS DE VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET REMPLIT LES CRITERES CI-DESSOUS	A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE		A REMPLIR PAR L'ARAA	
	OUI	NON	OUI	NON
1. Le formulaire de proposition détaillée, publié au titre de cet appel à propositions de projets, a été utilisé pour la rédaction de la proposition détaillée				
3. La proposition est dactylographiée et est en français, ou en anglais, ou en portugais				
4. La version électronique de la proposition détaillée est envoyée par courrier électronique aux adresses indiquées dans le présent document d'appel à propositions de projets				
9. Le soumissionnaire et chacun des partenaires locaux ont rempli et signé les fiches de renseignements (Annexes F et G)				
10. La subvention demandée est comprise entre 150 000 et 200 000 US\$ (hors taxes et frais de douanes)				
11. La contribution financière du soumissionnaire et/ou de ses partenaires est égale ou supérieure à 10 % du total du budget de la proposition				

Annexe J. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

(texte à ne pas modifier)

Intitulé de l'appel à proposition de projet :

A : Monsieur Le Directeur Exécutif de l'ARAA..... (le « **Maître d'Ouvrage** »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que la Coopération Suisse (« DDC ») ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre la DDC et notre structure, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre consortium et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché⁶ ;

2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et/ou la Suisse, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par la DDC ;

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>⁷ ;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre consortium et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

⁶ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

⁷ Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d’Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d’Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de la DDC et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d’affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d’Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de la DDC et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu’un autre soumissionnaire, recevoir d’un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu’un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d’avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d’influencer les décisions du Maître d’Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s’avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d’Ouvrage ;

3.5) dans le cas d’une procédure ayant pour objet la passation d’un marché de travaux ou de fournitures :

i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

ii. être nous-mêmes, ou l’une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l’être, par le Maître d’Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d’une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d’Ouvrage, qui en informera la DDC, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l’exécution du Marché :

6.1) Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n’avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l’Etat du Maître d’Ouvrage, qu’elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu’elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l’Etat du Maître d’Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu’il accomplisse ou s’abstienne d’accomplir un acte dans l’exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n’avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature,

pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la Suisse.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons la DDC à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la DDC.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁸ _____

En date du _____

⁸ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

Annexe K. Dossier administratif complet

Pour les projets provisoirement retenus, avant la signature des subventions, l'ARAA demandera l'envoi d'un dossier Administratif Complet pour vérifier l'éligibilité du soumissionnaire. Ce dossier devra être transmis en version papier à l'adresse suivante :

**A l'attention de Monsieur le Directeur Exécutif,
Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA),
83, rue des Pâtures (SUPER TACO)
Tél. +228 22 33 82 82 / 22 21 40 02 / 22 21 40 03 – 01 BP 1816 Lomé-Togo**

Le dossier sera fourni en un (1) exemplaire papier comprenant :

- Copie des statuts certifiés conformes à l'original ;
- Copie de la déclaration d'enregistrement et copie de la publication au Journal Officiel [ou équivalent selon la législation en vigueur dans le pays d'implantation de l'organisation] ;
- Liste datée des membres des instances dirigeantes, du bureau et des principaux dirigeants et leurs coordonnées, sur laquelle figure la date des dernières élections ;
- Organigramme daté et signé par le dirigeant ;
- Dernier compte-rendu d'Assemblée Générale ou au minimum l'ordre du jour de la dernière assemblée générale et les principales résolutions, ainsi que toute pièce démontrant les activités engagées et réalisées et la vie associative ou opérative avérée ;
- Bilans et Comptes d'exploitation des trois derniers exercices (avec les annexes et notes explicatives), validés par l'AG, faisant ressortir l'origine (publique ou privée) des ressources financières. Ces informations devront être ensuite actualisées chaque année.
- Budget prévisionnel pour l'exercice en cours et faisant apparaître la liste des financements publics approuvés par l'organe chargé d'arrêter et d'approuver les comptes de l'organisation (en indiquant si possible s'ils sont acquis, sollicités ou à solliciter) ;
- Documents qui prouvent les sources de cofinancement de l'action déjà acquises ;
- D'autres documents administratifs jugés nécessaires peuvent être demandés par l'organe contractant.

NOTA BENE :

Il n'est pas nécessaire d'envoyer ce dossier administratif en même temps que la note succincte ou la proposition détaillée de projet.